Trimestriel
novembre 2001

GRAIN DE SEL 19

Inter-Réseaux • Développement rural

Politique agricole de l'UEMOA
L'exploitation familiale défendue par le ROPPA

Suite du débat sur la filière coton

Commerce et sécurité alimentaire

L'Inter-Réseaux
Un lieu d'échanges, une banque d'idées

L'Inter-Réseaux est un réseau spécialisé dans la réflexion sur le développement rural des pays du Sud. C'est un lieu d'échanges, une banque d'idées s'appuyant sur trois mille membres répartis dans une soixantaine de pays à travers le monde, dont les deux tiers en Afrique subsaharienne. Financé par le ministère français des Affaires étrangères, ce n'est ni un bureau d'études, ni un bailleur de fonds. Son rôle est plutôt de favoriser la collecte et la circulation d'informations, d'expériences ou d'initiatives provenant d'organisations paysannes et, plus largement, de populations rurales du Sud. L'Inter-Réseaux a pour ambition d'enrichir et de renouveler la réflexion et les pratiques de la coopération entre le Nord et le Sud dans le domaine du développement rural.
Pour ce faire, il favorise des occasions de débats et de rencontres dans différents pays, ainsi que des échanges au niveau régional, par l'animation de groupes de travail et la publication de dossiers thématiques. Il édite également d'autres supports, tels que *Grain de Sel*, bulletin trimestriel diffusé sur abonnement (gratuit pour les pays du Sud) et des annuaires de ses membres (annuaire général et par pays).

COMMENT EN FAIRE PARTIE ?

Les membres de l'Inter-Réseaux appartiennent à des milieux professionnels divers du Sud et du Nord, dont l'activité a trait au développement agricole: organisations paysannes, universités, centres de recherche, ONG, bureaux d'études, etc. Pour devenir membre de l'Inter-Réseaux, il suffit d'en faire la demande à son secrétariat et de remplir la fiche d'identification qui vous sera adressée en retour. En échange, il est important de contribuer à ses activités par l'envoi de témoignages sur des expériences de développement rural, par des contributions personnelles ou collectives sur des thèmes relevant des centres d'intérêt de l'Inter-Réseaux, et par une participation à ses groupes de travail ou réunions.
Les orientations de l'Inter-Réseaux sont définies par un Bureau de 13 membres ayant à sa tête un président. Un secrétariat exécutif, basé à Paris, en assure la mise en œuvre et coordonne ses activités.

POUR CONTRIBUER À *GRAIN DE SEL*

Certains n'osent pas adresser leurs témoignages à *Grain de sel* car ils craignent de ne pas savoir les présenter. Voici quelques conseils pour vous aider à prendre la plume.
Vous craignez de ne pas savoir bien rédiger en français ? Que cela ne vous freine surtout pas. Nous sommes là pour vous aider et nous chercherons à traduire au mieux ce que vous voulez exprimer.
Lorsque vous voulez raconter une histoire, pensez toujours à cette règle très simple que l'on apprend dans les écoles de journalisme afin que le récit soit le plus complet et le plus

Sean Sprague - CIRIC

concret possible; c'est la règle des 5 W (traduction anglaise de où, quand, comment, pourquoi et qui).

Où *se* passe l'action, dans quelle région, quelle communauté ou organisation, dans quel cadre ?
Quand a-t-elle démarré ? Quel était le problème ou la situation de départ ?
Comment avez-vous réalisé l'action ? Ou résolu le problème ? Ou trouvé des solutions ?
Pourquoi cette situation ? Pourquoi avez-vous fait tel choix ? Pourquoi telle réussite ou tel échec ? Comment l'expliquez-vous ? Quels étaient vos objectifs ? Les avez-vous atteints ? Quelles sont vos perspectives pour l'avenir ?
Qui conduit l'action ou le projet ? Quelle est sa qualité, son expérience ? Avec qui l'action est-elle menée (partenaires, autres paysans, etc.). Enfin, n'oubliez pas de livrer votre analyse sur la manière dont vous avez réussi ou non l'expérience que vous décrivez.

Vous voyez, ce n'est pas compliqué. Disciplinez-vous à faire des phrases courtes, à mettre un titre pour cadrer votre sujet et à vous appuyer sur des exemples de terrain pour illustrer votre réflexion. Et pas plus de deux à trois pages car nous avons des contraintes d'espace. Une chose importante : les illustrations. Autant que possible, envoyez une ou deux photos (pas floues) afin qu'on visualise bien votre propos ; ce qui mettra votre article en valeur. Enfin, n'oubliez pas que votre expérience peut intéresser les autres. *Grain de sel* se voulant un cadre d'échanges, vous pouvez participer à cet échange. Alors à vos plumes ?...

L'ÉQUIPE DE L'INTER-RÉSEAUX

Gérard Winter, directeur de la publicaton
Younoussi Boukary, vice-président
Denis Pesche, secrétaire exécutif
Sylvia Serbin, chargée de communication
Gilles Mersadier, chargé de programme Internet
Daouda Diagne, animateur du groupe de travail
« Appui aux organisations paysannes »
Hélène Ballet, secrétaire

GRAIN DE SEL

Bulletin de liaison de l'Inter-Réseaux
Responsable de la rédaction : **Sylvia Serbin**
Conception graphique : E&C Pays. Tél. : 01.49.82.49.85.
Impression : Imprimerie 34, Toulouse
Inter-Réseaux, *32 rue Le Peletier, 75009 Paris*
Tél. : 01.42.46.57.13. Fax : 01.42.46.54.24.
E-mail : secretariat@inter-reseaux.org
Site Web : www.inter-reseaux.org

Dépôt légal : novembre 2001 • ISSN 1274-3895

GRAIN DE SEL
N°19 • Novembre 2001

Sommaire

SUR LE TERRAIN

Les propositions du ROPPA pour la politique agricole de l'UEMOA 4

Déprime sur le café de Colombie 6

Une laitière des temps modernes 7

Professionalisation de l'élevage au Burkina Faso 8

NORD-SUD, LE POINT...

OMC : pour comprendre les négocations en cours 10

Commerce et sécurité alimentaire 14

INTER-RÉSEAUX

Un nouveau groupe de travail sur les formations rurales 16

Redémarrage du groupe Financement des exploitations rurales 18

Un Forum sur l'usage des NTIC par les OP 19

DÉBAT SUR LES FILIÈRES COTON

Points de vue :

Des producteurs auxiliaires des sociétés cotonnières 20

Mali : une crise réglée en apparence 24

L'observatoire coton 25

Réactions au débat 26

BOÎTE AUX LETTRES 30

ZOOM 31

PUBLICATIONS 32

Photo de couverture : CIRIC

É D I T O R I A L

Rendre compte de ce qui bouge...

Ici, l'Union économique et monétaire Ouest africaine (UEMOA) planche avec ses experts sur les contours de la future politique agricole régionale qui sera appliquée à ses pays membres. Bien qu'il n'ait pas été convié à la réflexion, le Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest *(ROPPA), légitimé par le poids des milliers de ruraux qu'il représente dans une dizaine de pays de la sous-région, a tenu à éclairer l'UEMOA sur les contraintes des familles rurales africaines.*

Alors qu'ils constituent la grande majorité des actifs de l'agriculture, leurs positions ne sont pas toujours prises en compte par des décideurs politiques plus prompts à suivre leurs partenaires extérieurs. Le ROPPA a estimé qu'il était de sa responsabilité de faire des propositions pour l'élaboration de cette politique agricole auxquels les paysans auront à se soumettre. Espérons que les experts et les politiques comprendront enfin que les choses sont en train de bouger et que le monde rural ne peut plus continuer à être tenu à l'écart du choix des orientations qui le concernent.

*Là-bas au Quatar, les puissances industrielles retranchées en plein désert pour éviter les vagues de la contestation, décident, pour la planète, des règles qui seront imposées au commerce mondial. Certes sur le principe, toutes les voix sont égales à l'*Organisation mondiale du commerce *(OMC), mais en réalité l'impact des pays du Sud sur les décisions retenues est quasi-nul. Au pont qu'ils se retrouvent contraints de s'adapter à des accords présentés comme dopeurs de croissance, mais dont les effets sont dramatiques pour leurs économies.*

Les pays en développement, appuyés par des ONG de la société civile internationale, ont affirmé cette fois ne plus vouloir subir le rouleau compresseur des poids lourds de l'économie mondiale. Mais en retour, peu d'échos des pays riches surtout soucieux du profit de leurs entreprises.

Initiatives locales ou actions d'envergure, Grain de sel *continuera à s'attacher à mettre en lumière toutes ces tentatives des populations et des ruraux du Sud pour faire évoluer des pratiques qui leur sont le plus souvent défavorables. Les enjeux sont importants, car ils détiennent les clés de l'alimentation humaine et de la sécurité alimentaire de leurs Etats, tout comme ils sont des acteurs essentiels à la préservation de la biodiversité et de l'environnement. Autant de raisons pour lesquelles leurs velléités d'action, d'organisation et de revendications sont très contrôlées.*

Cependant malgré leurs difficultés, la pauvreté, le manque de financement pour développer leur outil de travail, la mévente de leurs produits sur le marché mondial, ils ne sont pas prêts à céder le peu qu'ils ont acquis dans la quête d'une reconnaissance en tant que partenaires de leur développement. Les tensions sur les filières cotonnières l'illustrent bien et vos nombreuses contributions sur ce sujet indiquent que ce débat n'est pas prêt d'être clos dans nos colonnes.

Sylvia Serbin
responsable de la rédaction

Dominique Delacroix

« Ce que nous **mangeons** n'est pas sur le **marché mondial** »

Alors que l'*Union économique et monétaire ouest-africaine *discute de sa nouvelle politique agricole, des propositions du ROPPA* pour que les paysans ne soient pas tenus à l'écart.

Soucieuse de sensibiliser les autorités de l'UEMOA sur la situation des producteurs africains, le ROPPA leur a présenté cinq priorités en guise de contribution à la politique agricole de l'Union. C'est l'objet de cette note de l'atelier régional de Ouagadougou[1] dont nous publions de larges extraits, et qui traduit l'inquiétude des représentants d'agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et forestiers de la sous-région, face aux contraintes de la mondialisation.

Evaluer l'impact de la libéralisation sur les économies agricoles de l'Union

Une quinzaine d'années après les premiers exercices d'ajustement structurel, alors que l'Accord agricole de l'Organisation mondiale du commerce, six ans après sa signature, est en cours de renégociation et que s'annoncent les négociations de futurs accords de libre-échange avec l'Union européenne, les paysans et producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest souhaiteraient qu'un bilan de la libéralisation économique, négociée par leurs gouvernements, soit réalisé pour tous les produits et principaux systèmes de production des différentes zones agro-écologiques de la sous-région.

En effet, malgré les efforts des paysans de la sous-région, aucune des promesses formulées dans ces négociations n'a été tenue : les positions des produits africains sur les marchés mondiaux se sont affaiblies, la balance des échanges agroalimentaires s'est déséquilibrée, les conditions de vie des producteurs se sont détériorées, les ressources naturelles, facteurs de production, continuent de se dégrader. Dans beaucoup de campagnes, l'extrême pauvreté, la sous-alimentation, l'érosion des sols, voire la désertification des terroirs, atteignent des niveaux alarmants.

Cette triste évolution n'est pas le fait unique de conditions climatiques défavorables ou d'une mauvaise conjoncture, mais bien le résultat des règles imposées aux producteurs. Le démantèlement des politiques publiques, au moment où les producteurs avaient besoin d'appuis, mais surtout, la mise en concurrence de nos agricultures avec des agricultures plus puissantes, mieux dotées et largement subventionnées, n'ont laissé aucune chance à nos producteurs.

Ces règles doivent évoluer et, même si elles ne sont pas immédiatement remises en cause, le ROPPA demande que les négociateurs utilisent toutes les possibilités des accords signés. De ce point de vue, les producteurs ne comprennent pas pourquoi le Tarif extérieur commun a été fixé au taux plancher et non au plafond qu'autorisait l'Accord agricole de l'OMC. Cette situation, qui permet aux produits internationaux d'entrer dans nos pays avec des prix de « dumping », doit être reconsidérée d'urgence.

Une intégration régionale plus favorable aux agricultures locales

Dans ce contexte défavorable pour les producteurs, l'intégration régionale constitue l'espoir d'une société plus juste et d'une économie plus efficace. Le pouvoir de définir des règles du jeu plus favorables aux agricultures ouest africaines doit être affirmé au sein de l'UEMOA. Le ROPPA demande à l'UEMOA de faire reconnaître à la communauté internationale deux droits fondamentaux : celui de construire un *espace économique régional* avec une véritable politique agricole et, le droit à la souveraineté alimentaire comme volet majeur de la souveraineté nationale ou régionale, comme partout dans le monde.

Dans la perspective d'un renforcement de *l'espace économique régional*, des décisions doivent être prises et des instruments et mécanismes mis sur pied, afin d'assurer, comme ont pu le faire d'autres régions du monde pour bénéficier de prix normalement rémunérateurs, une protection externe basée sur des prélèvements sur les produits importés. De ces prix rémunérateurs dépend le développement des exploitations familiales, clé de la croissance des économies agricoles et nationales, et la gestion durable des ressources naturelles. Compte tenu des risques de déséquilibre liés à tout processus de libéralisation, des politiques de solidarité doivent aussi être imaginées pour éviter que ne se creusent des écarts trop importants dans la sous-région. Une partie des prélèvements effectués sur les produits importés devra donc être affectée à des actions de solidarité régionale.

Placer l'exploitation familiale au cœur de toute politique agricole

L'exploitation familiale représente en Afrique de l'Ouest un type d'unité de production, de consommation et de gestion des ressources naturelles largement dominant, où se construit l'essentiel de l'économie, de la société et de l'environnement. C'est en son sein que se tissent des liens de solidarité qui constituent notre système le plus solide de « sécurité ou d'assurance sociale ». C'est elle qui assure la sécurité alimentaire de nos pays, mais aussi l'essentiel de l'emploi, des devises, de l'épargne, de l'investissement, et une bonne gestion des ressources naturelles.

Il ne peut y avoir dans nos pays une économie agricole prospère si les exploitations familiales sont entraînées dans des processus de paupérisation. Le ROPPA souhaite que l'exploitation familiale soit placée au cœur de toute politique agricole et considérée comme l'unité de base des politiques de sécurité alimentaire, de lutte contre la pauvreté et de gestion rationnelle des ressources naturelles.

Participer à la définition de la politique agricole de l'Union

Outre la place de l'agriculture paysanne, la politique agricole de l'Union devrait, en priorité, prendre en compte les considérations suivantes :

- Gérer de manière responsable les ressources naturelles afin de transmettre aux générations futures un capital de production exploitable
- Favoriser les échanges locaux, nationaux et régionaux de produits agricoles
- Maîtriser les échanges internationaux
- Renforcer la capacité des acteurs concernés et encourager leur engagement.

Le processus d'organisation professionnelle en cours dans notre sous-région avec la création de plates-formes nationales, puis, celle du ROPPA en juillet 2000 à Cotonou, constitue pour les agriculteurs et les éleveurs des étapes importantes de leur organisation. Même s'il reste beaucoup à faire pour assumer la plénitude des responsabilités que les producteurs leur ont conférées, les OP et au niveau régional, le ROPPA, sont prêts à prendre part à l'effort commun de développement économique, écologique et social.

Des concertations, des coopérations et des partenariats sont à mettre en œuvre avec les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les agences internationales de coopération, mais aussi avec des partenaires privés dans le cadre de filières et d'interprofession, avec la recherche agricole dans le cadre d'un « système régional de recherche agricole », et ainsi qu'avec tous les partenaires du développement de l'agriculture.

S'agissant de la définition de la politique agricole régionale, le ROPPA propose donc aux responsables de l'UEMOA de réfléchir avec lui aux mécanismes et instances à mettre en place pour permettre aux producteurs de participer à la conception et à la mise en œuvre de cette PAU qui les concerne au premier chef. ■

* Réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest www.cncr.org

[1] Atelier tenu début octobre 2001

Mamadou Cissokho, Président d'honneur du ROPPA à l'UEMOA :

« On nous a engagés dans un combat perdu d'avance »

« Les produits d'exportation qui sont depuis cent ans sur le marché mondial, n'ont pas servi le développement des campagnes. (…) On nous a engagés dans un combat perdu d'avance contre des concurrents autrement plus puissants que nous. Mais cette compétition, que les plus forts veulent toujours durcir, est impossible pour nous.

Nous voulons d'autres règles du jeu. Savez-vous que l'Union européenne a dégagé un milliard d'euros pour soutenir la production cotonnière en Grèce et en Espagne ? Savez-vous qu'aux Etats-Unis, des milliards de dollars appuient les producteurs de coton ? Les uns et les autres peuvent vendre le kilo de coton 1 FCFA, car, avant d'avoir vendu leur produit, ils ont déjà été payés. Nous, nous ne recevons rien. Au contraire, c'est nous qui soutenons nos pauvres Etats. Ne nous laissons pas tromper par le discours de la productivité et de la compétitivité, attaquons-nous aux règles du jeu !

Les défenseurs du libre-échange se sont préparés pendant plus de 50 ans. Grâce à des politiques et des programmes adaptés, ils ont pu créer des conditions permettant la réussite des acteurs du secteur public et privé, des organisations socioprofessionnelles ou des organisations sous-régionales. Il est important que nous bénéficiions de la même chose chez nous. » ■

Déprime sur le café de Colombie

Sean Sprague - CIRIC

Ce pays en développement ne peut plus vivre de sa principale culture d'exportation. Une analyse en provenance de Colombie résumée par Denis Pesche*.

Depuis un siècle, l'expérience acquise par les producteurs de café leur a permis de trouver une solution pratique à la baisse des cours : la patience ! Chaque baisse des prix était en général suivie d'une remontée et il suffisait alors d'attendre. Or il semble qu'aujourd'hui les choses aient changé. Pourquoi ?

Actuellement, l'offre mondiale de café est structurellement excédentaire depuis le boom de la production vietnamienne (14 millions de sacs par an) qui, avec une forte productivité et un rendement moyen de 4 tonnes à l'hectare, a placé ce pays au deuxième rang mondial devant la Colombie (10,6 millions de sacs). Habituel régulateur du marché mondial jusqu'ici, le Brésil a, quant à lui, orienté sa production vers le Nord, dans des Etats moins sensibles aux gelées. L'Inde, fournisseur traditionnel de l'ex-URSS, vient également alourdir l'offre.

Cet excès d'offre concerne surtout les variétés robusta, mais les pratiques des torréfacteurs ont aussi changé : profitant d'améliorations techniques, ils incorporent de plus en plus de robusta dans leurs mélanges, déplaçant la crise du café sur les marchés d'arabica. Par ailleurs, les stocks de café restent importants, tant du côté des firmes internationales que des pays producteurs ; un facteur auquel s'ajoute la dévaluation des monnaies vietnamienne et brésilienne, venue renforcer la place de ces deux pays sur le marché mondial.

Cette crise est dramatique pour la Colombie qui emploie près de 530 000 personnes dans un secteur où 74% des exploitations ont moins de 5ha. Un nombre important de petits producteurs est aujourd'hui menacé par la pauvreté dans la zone caféière, au point que la *Fédération des planteurs de café de Colombie*, qui a joué un rôle déterminant dans l'équipement des campagnes et les investissements sociaux, est maintenant obligée de fermer les robinets. La seule porte de sortie semble être la réorientation de la production sur des bases plus rentables, par une amélioration de la compétitivité de la filière à différents niveaux.

La Fédération des planteurs de café a investi près de 800 millions de dollars sur plusieurs années, pour promouvoir dans le monde entier le label « Juan Valdez », illustré par un homme à chapeau. Cependant, bien que reconnue, cette image symbole du café colombien ne semble pas suffire pour limiter la chute de ses parts de marché.

Si le succès du Vietnam peut être souligné, il faut aussi s'interroger sur la situation de plus de 20 millions de familles qui vivent de la production du café dans une cinquantaine de pays sur trois continents. Hormis la chute des cours, l'orientation de la demande vers des mélanges de qualité, certes bien payés, demande de revoir les modes de production et les circuits de commercialisation liés pour l'instant à des marchés de petite taille. ■

* Disponible sur demande en espagnol.
denis.pesche@inter-reseaux.org

L'effondrement des cours, toutes qualités confondues, qui a caractérisé le marché depuis fin 1998 s'est aggravé début 2001. Résultat, les prix ont pratiquement chuté de moitié depuis cinq ans. *L'Association des pays producteurs de café* a bien tenté d'infléchir la tendance en stockant, en septembre 2000, une partie de la production, mais sans résultat significatif. Les perspectives restent sombres et l'Afrique, dont la production n'a cessé de diminuer ces dernières années, semble la plus vulnérable. Or avec une production augmentant deux fois plus vite que la consommation, il faudrait 6 ans pour écouler les stocks actuellement jugés pléthoriques. Les analystes s'accordent sur le fait que la surproduction ne peut être enrayée qu'au prix de mesures drastiques comme la suspension des aides à l'extension des plantations ou l'incitation à la réduction des surfaces cultivées.

Quelques sites à consulter

- **Organisation internationale du Café : www.ico.org**
- **Association des pays producteurs de café : www.acpc.org**
- **AFD : www.afd.fr/produitdoc/00/CAFEAN2000.pdf**
- **Cours mondiaux du Café sur : *www.tfc-charts.w2d.com/chart/CF/W***
- **Commerce équitable : www.maxhavelaarfrance.org *ou bien www.commercequitable.org***
- **Recherche agronomique : www.cirad.fr/presentation/programmes/cafe.shtml**

Cissé Rokiatou Diallo, Une **laitière** des temps modernes

Gérante d'un réseau de laiteries au Mali, son ambition est de capter une demande en forte progression, face à la concurrence du lait en poudre importé.

A la tête du réseau *Danaya Nono*, « Le lait qui inspire confiance », elle a bénéficié d'une formation en gestion et comptabilité dans le cadre d'un programme d'organisation de la collecte, de la transformation et de la commercialisation de produits laitiers locaux lancé en 1991 par l'Etat malien, avec le soutien du *Centre international de développement et de recherche* (CIDR). Ce réseau comprend cinq unités de production artisanale basées en zone d'agro-élevage, dans les villes secondaires de Koutiala, Niono, San, Sikasso et Fana. Lorsqu'il fut question d'en choisir le responsable parmi les cadres nationaux formés à cet effet, les qualités de Rokiatou, seule femme de la formation, s'imposèrent tout naturellement aux opérateurs du projet.

Après une période d'encadrement, les laiteries ont commencé à s'autonomiser progressivement pour se transformer en sociétés à responsabilités limitées, dont les actions sont partagées entre le CIDR, les éleveurs, le personnel de production, les revendeuses et les prestataires de services. L'approvisionnement repose sur les groupements d'éleveurs organisés dans les villages environnant, sur un rayon de trente kilomètres autour de chaque laiterie. Un ingénieur d'élevage suit les producteurs pour le compte de la laiterie (une dizaine de groupements par laiterie), en matière de santé animale, d'hygiène, d'alimentation des animaux et de cultures fourragères ; ce, afin d'améliorer la qualité du lait et d'arriver à terme à limiter l'importation du lait en poudre entrant dans la fabrication du produit fini.

La collecte se fait par des cyclistes équipés de bidons qui sillonnent les villages à la rencontre des collecteurs servant d'intermédiaires aux groupements. Pour les paysans, la motivation est importante. Travailler avec la laiterie leur permet non seulement de compléter leur activité agricole, mais aussi d'obtenir des revenus plus réguliers que lorsqu'ils vendaient leur lait au détail dans les zones urbaines limitrophes. En saison sèche, ils peuvent également assurer la soudure et faire vivre leur famille. De plus, ils bénéficient d'un appui technique, de conseils, de la fourniture d'aliments de bétail et de vaccins à crédit (remboursables sur leur rétribution) et d'une collecte qui leur évite de longs déplacements.

Le programme a en effet formé des prestataires de services chargés de l'accompagnement des producteurs et des livreurs de lait. Ces collaborateurs, qui ont participé à la création des groupements, dispensent des formations techniques aux éleveurs pour qu'ils soient en mesure de vérifier la qualité de leur produit en amont des contrôles effectués en laiterie. Ils leur apportent également une initiation à la gestion pour leur permettre de s'impliquer dans l'organisation des groupements et la prise de décision au sein des SARL.

Ces services d'appui sont importants pour la fidélisation des producteurs, car la concurrence est vive sur un marché en pleine expansion où l'offre locale reste insuffisante : elle ne peut satisfaire que 8% de la consommation. Aujourd'hui où la demande s'est développée non seulement dans les centres urbains, mais aussi parmi des ethnies qui traditionnellement n'en consommaient pas, les producteurs de lait sont très courtisés. Entre les petites commerçantes qui vendent, dans des conditions d'hygiène incertaines, un lait local non traité, et les grosses laiteries du pays qui offrent une reconstitution à partir de lait en poudre (dont l'importation revient moins chère que le lait local), la marque *Danaya Nono* veut élargir son segment, également convoité par d'autres petites laiteries privées situées en zone périurbaine. D'autant qu'en mélangeant un peu de lait local à du lait en poudre, beaucoup offrent un produit qui pour le consommateur ne fait guère de différence. C'est pourquoi la priorité est donnée à la qualité du lait pasteurisé, de la crème, des yaourts et du lait caillé qui sont écoulés soit par vente directe à des dépositaires de la marque, soit par des vendeurs ambulants en ville ou à des femmes revendeuses sur les marchés.

Priorité à la qualité, mais aussi au développement. L'ambition de Rokiatou : un accroissement de la production. Pour cela, il faudra élargir le réseau de fournisseurs et aller chercher le lait encore plus loin que son rayon d'action actuel. Autre préoccupation : maintenir l'activité pendant la période de transhumance, longue de quatre à cinq mois et durant laquelle on est obligé de recourir au lait en poudre pour compléter la quantité produite par les éleveurs restés en place. ■

Sylvia Serbin

Contact : Projet Diffusion laiterie – CIDR – BP E1992 – Bamako (Mali)
Tél : (223) 23 36 61

Burkina Faso, vers une professionnalisation de l'élevage péri-urbain

Alors que l'organisation de la filière avicole a bien démarré, ce programme mis en place avec l'appui de la coopération française, vise à intégrer l'élevage dans un système plus performant.

Deuxième poste d'exportation du pays après le coton, le secteur de l'élevage, qui représente plus de 19 % des recettes et contribue à plus de 10 % au PIB, est un de ceux qui a su le mieux profiter de la dévaluation du franc CFA. Entre 1993 et 95, la valeur de la production animale est en effet passée de 67 à 140 milliards de F CFA, entraînant une augmentation de 70% des volumes exportés et une hausse des prix de 90%.

Cependant, malgré son rôle dans l'économie nationale, ce secteur ne bénéficiait que de 1,5 % des investissements publics consacré au développement. Pourtant les filières avicole et porcine contribuent de façon importante à l'autosuffisance alimentaire des populations, à l'accroissement du revenu des éleveurs et à l'amélioration de la balance commerciale. En effet, 16 millions de volailles traditionnelles sont consommées chaque année, dont deux millions commercialisées par train ou route, vers des pays côtiers comme la Côte d'Ivoire.

Jusqu'à récemment, le marché national était majoritairement approvisionné par des producteurs traditionnels qui exportaient leur surplus. D'où une offre morcelée, aléatoire et fortement saisonnalisée. Aujourd'hui, cette tendance est en train de s'inverser au profit d'un secteur moderne, né de la conjonction de deux facteurs :

- la forte croissance urbaine et un développement de pôles de consommation plus exigeants sur la qualité des produits,
- la hausse des prix de la viande rouge suite à la dévaluation du franc CFA, le prix des animaux ayant doublé à Ouagadougou, alors que la viande blanche n'augmentait que de 40 à 50%.

Conséquence, de plus en plus d'élevages à caractère spéculatif se sont installés à la périphérie des marchés urbains. Cependant, malgré son dynamisme, le secteur souffrait de nombreux handicaps : faible productivité liée au faible niveau technique des éleveurs, irrégularité de l'approvisionnement en intrants, mauvaise organisation de la mise en marché. L'intensification de la production de volailles et de porcs devait donc s'accompagner d'une professionnalisation des éleveurs, qui se fera en plusieurs étapes.

Vers une dynamique de regroupement

Un *Projet d'appui au secteur de l'élevage* (PASE) (dont l'échéance est prévue en mars 2002) est lancé en 1996, avec pour mandat de :

- structurer la filière bovine en favorisant la création d'organisations professionnelles d'éleveurs péri-urbains,
- appuyer la mise en place d'associations interprofessionnelles régionales baptisées 'Maisons de l'élevage' et chargées de fournir des prestations d'appui-conseil-formation aux éleveurs ;
- former les opérateurs.

Une dynamique de regroupement qui va progressivement favoriser la naissance de diverses associations, telles que *l'Union des Aviculteurs Modernes de Ouagadougou* (UNAMO), rassemblant des professionnels ou *Wend Keita* regroupant des éleveurs traditionnels de différents quartiers de Ouagadougou. En février 2001 se constitue une association faîtière des éleveurs de porcs de la zone de Bobo-Dioulasso, tandis que d'autres acteurs suivent le mouvement : éleveurs de porcs de Réo, producteurs de petit bétail (volailles, porcs, petits ruminants) de Sabou, etc.

Dans le même temps, conscient de la nécessité d'améliorer les services aux éleveurs en matière d'appui-conseil, de formation, de production et de distribution d'intrants, le gouvernement burkinabé adopte en mai 2000, un *Plan d'action et programme d'investissement du secteur de l'élevage* (PAPISE). Visant à développer une activité d'élevage intensif, par une stratégie sur 10 ans, ce plan privilégie des approches régionalisées, un renforcement de la professionnalisation (éleveurs, vétérinaires, zootechniciens) et le recentrage de l'administration sur des missions de service public.

Lancement réussi pour la Maison de l'aviculture

L'objectif étant d'intégrer les producteurs dans un système de marché performant, l'accent a d'abord été mis sur la promotion d'une filière avicole moderne associant les distributeurs, les commerçants et les fournisseurs. Dans un premier temps, un projet de *Maisons régionales de l'élevage* était proposé comme outil interprofessionnel d'appui-conseil-formation en vue de favoriser l'amélioration de la productivité. Mais les disparités observées dans les différentes filières ont mené à des stratégies différentes. Ainsi, comme la filière porcine était plus lente à se structurer, les intervenants de la filière avicole ont, grâce à leur niveau de technicité, fait figure de pionniers en lançant dès janvier 1998 une association nationale baptisée *Maison de l'Aviculture*.

Dépassant le simple appui-conseil aux éleveurs, l'association, qui dispose d'un vétérinaire, a rapidement pris de l'ampleur en trouvant des solutions aux problèmes d'approvisionnement en intrants alimentaires et en produits vétérinaires qui contraignaient les éleveurs à importer, souvent en fraude, des produits en provenance de Côte d'Ivoire ou du Ghana. Un fonds de roulement a été mis en place, avec l'appui du PASE, pour la vente d'intrants et avec une marge suffisante pour permettre à l'association d'augmenter ses ressources. Les recettes obtenues, ainsi que les cotisations des membres répartis en trois collèges (Moins de1000 poules : 12.000 FCFA de cotisation; entre 2000 et 4000 poules : 25.000 F et, plus de 4000 poules : 50.000F), couvrent actuellement plus de 90% des charges de fonctionnement de la structure.

Tous les biens et services sont vendus au comptant aux éleveurs pour assurer un futur autofinancement de l'association et très peu d'impayés sont à signaler. Le Conseil d'administration décide des quantités à acheter et du prix de revente des produits. Les achats sont effectués par le biais de vétérinaires grossistes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso.

L'association apporte également un appui au niveau des **services techniques** (visites des fermes par des techniciens, suivi des filières, vulgarisation de pondoirs, etc.), de la **formation** (documentation, formations techniques) ; **l'approvisionnement** en intrants et matériels, la **promotion** (journées de l'agro-alimentaire, campagnes de promotion) ; la **recherche** (réseau d'épidémio-surveillance , appui à la formulation pour la fabrication d'aliments), **l'aspect sanitaire** (sensibilisation sur l'utilisation de médicaments, approvisionnement en vaccins) et le **suivi économique** (préparation de dossiers de financement).

Après trois ans d'existence, la *Maison de l'Aviculture* qui revendique plus de 90% des producteurs du pays, tente maintenant de se positionner dans la défense des intérêts de ses membres. Forte de son poids dans l'interprofession, elle a également trouvé une reconnaissance à l'échelon sous-régional après s'être rapprochée des autres filières avicoles de la zone ouest-africaine. Ce qui lui a permis de participer aux négociations sur l'aménagement du Tarif extérieur commun (TEC) de l'UEMOA pour les intrants avicoles.

Au vu de ses résultats encourageants et avec la mise en place de nouvelles procédures comptables en interne, elle a pu obtenir des autorités locales et de la Coopération française des conventions de subventions directes pour lui permettre de gérer ses activités de façon autonome. Ce qui lui a permis d'acquérir des motos et de nouveaux locaux pour ses cellules techniques, de financer des formations et un voyage d'étude et enfin de poursuivre la promotion de la filière, ainsi que des partenariats dans les pays voisins.

Bien outillée pour assurer la pérennisation de son activité, la *Maison de l'Aviculture* envisage aujourd'hui des actions plus larges en terme de développement de la filière. Ses projets portent notamment sur :

- la poursuite de la concertation avec ses partenaires de la sous-région pour négocier l'adoption de politiques sectorielles adaptées au niveau de l'UEMOA ;
- l'appui à la commercialisation des produits de l'élevage ;
- la promotion d'une production locale de qualité avec l'installation de kiosques de vente portant le logo de Maison de l'Aviculture ;
- l'élaboration d'un contrat plan avec l'Etat burkinabé ;
- la mise en place d'un observatoire chargé du suivi technico-économique des élevages.

Un dynamisme qui va sans doute faire des émules. Une *Maison des Eleveurs de Porcs* (MEP) a ainsi vu le jour en février 2001 dans la zone de Bobo Dioulasso où le développement de l'élevage porcin est le plus avancé. Même si son démarrage est plus lent, cette nouvelle organisation s'appuie des groupements de quartiers plus ou moins actifs et bénéficie de l'appui du *Projet d'appui au secteur de l'élevage* déjà à l'origine de l'encadrement de la Maison de l'aviculture. ■

D'après le compte-rendu d'évaluation de ***Lisa Laroussi-Libeault***
Chargée d'études à la Direction des politiques agricoles et de la sécurité alimentaire. Ministère français des Affaires étrangères.

Aviculteurs malgaches.

Alain Pinoges - CIRIC

Pascal Deloche - CIRIC

Manifestation antimondialisation en Espagne.

OMC : Quelques repères pour suivre les enjeux en cours

Dans un contexte de crise internationale et de rejet croissant de la mondialisation, l'Organisation mondiale du commerce cherche à accroître la libéralisation des échanges pour offrir aux entreprises des pays riches de plus larges parts de l'activité humaine. Synthèse des enjeux et forces en présence.

Le lancement de nouvelles règles commerciales à partir de 2002 constitue l'ordre du jour de la quatrième conférence ministérielle de l'OMC qui s'ouvrait début novembre à Doha (Qatar). Les délégués des 142 pays membres de l'organisation devaient y décider de la révision ou non, d'un certain nombre d'accords encadrant le commerce multilatéral. Mais ce choix de société orchestré par les puissances industrielles, où la logique du profit l'emporte sur la souveraineté nationale et où les citoyens voient réduire leur pouvoir de décision sur les questions économiques et sociales, tous ne sont pas prêts à l'accepter.

Manque de transparence dans la prise de décision, divergences sur l'agriculture, velléités d'appropriation du vivant, menaces sur des acquis sociaux et des biens publics mondiaux tels que l'environnement, la santé, l'éducation ; refus des pays en développement d'accepter de nouvelles règles alors que les pays industriels ne respectent pas leurs engagements de s'ouvrir aux produits agricoles et textiles du Sud, qu'ils inondent de marchandises à bas prix subventionnés : cet agenda ne manque pas de sujets de tensions ! D'autant que la société civile mondiale représentée par des associations, fait monter la pression pour que ce nouveau cycle préconisé par l'OMC, ne fasse pas qu'entériner un échange inégal entre pays riches et pauvres.

Le commerce, moteur de croissance

Érigeant le commerce en moteur de croissance (voir encadré 1), l'OMC fonde son action sur trois grands principes : liberté de circulation des capitaux, liberté des investissements et liberté de circulation des biens et des services, quitte à passer, aux yeux de certains, pour le fer de lance des multinationales de l'industrie, de la finance et des services. C'est que l'organisation inquiète, car en voulant imposer la suprématie du commerce dans l'économie, elle ne cesse d'élargir ses compétences à des domaines ayant de plus en plus d'impacts sur des activités non commerciales. Ses règlements ont force de loi et, fait sans équivalent dans les autres organisations multilatérales, elle s'est arrogé le pouvoir de sanctionner ceux de ses membres qui rechigneraient à se soumettre aux accords.

L'autre grand reproche fait à l' OMC est de cautionner un important déséquilibre au niveau des droits et des obligations entre le Nord et le Sud. Les pays en développement, qui représentent les 2/3 de ses membres, restent en effet fortement marginalisés des décisions pré-

parées en groupes restreints et à huis clos par les experts des poids lourds de l'économie mondiale, dominée par une quadrilatérale Europe-Etats-Unis-Canada-Japon, et par des groupes de pression de multinationales.

C'est au cours de cycles de négociations, baptisés « rounds », qu'il est décidé « par consensus », et sans avoir de compte à rendre à personne, de supprimer telle ou telle barrière douanière sur telle ou telle marchandise, produit ou service, le silence des pays mal informés valant pour acceptation (!). Mais, si les précédents accords concernaient essentiellement des biens manufacturés, aujourd'hui l'OMC prétend non seulement faire de l'agriculture, base de l'alimentation, un simple bien commercial soumis au jeu du marché, mais aussi transformer en marchandises toutes les activités de l'être humain, y compris le vivant.

Ce fut l'enjeu de la conférence de Seattle aux Etats-Unis où devait être lancé, en novembre 2000, le *Millenarium round*, en remplacement du dernier cycle du GATT, *l'Uruguay round* (1986-1994). Les visées de l'OMC contre, notamment, les subventions agricoles, la biotechnologie, les services, la propriété intellectuelle, certains droits des travailleurs pourtant reconnus par *l'Organisation internationale du travail* ou encore l'environnement, y furent en effet perçues comme une dérive à vouloir soumettre les Etats et les peuples, à la toute puissance du droit à l'exportation des multinationales. D'où la levée de boucliers, largement médiatisée, du mouvement anti-mondialisation porté par des syndicats et des ONG de la société civile, qui poussèrent certains pays en développement à user de leur droit de veto pour empêcher toute prise de décision.

Apparemment peu traumatisée par cet échec et pour contrer la mobilisation de ses contestataires, l'organisation a donc choisi le Qatar, un émirat du Golfe où les manifestations sont interdites et les visas délivrés avec parcimonie, pour re-présenter à sa conférence ministérielle tous les points récusés à Seattle ! C'est que l'enjeu est de taille. Pressés de doper leurs économies face à une menace de récession, les pays industriels sont bien décidés à faire sauter les derniers verrous bloquant certains secteurs et marchés où « il y a encore de l'argent à faire », quitte à exercer des pressions sur les plus récalcitrants (encadré 2).

Libéraliser tout ce qui ne l'est pas encore

Organisation intergouvernementale, l'OMC met en œuvre des règles commerciales destinées à remplacer les procédures nationales, régionales et internationales régissant jusque là le commerce entre les Etats. Son ambition : développer le libre-échange sur l'ensemble de la planète, seul moyen, de son point de vue, de garantir la stabilité du commerce mondial. Les pays y adhérant doivent renoncer aux normes dont ils se sont dotés pour protéger leurs marchés (normes tarifaires, environnementales, de santé ou alimentaires) et s'aligner sur les directives adoptées.

Collaborant avec le Fonds monétaire international et la Banque mondiale, l'OMC dispose de moyens de contraintes efficaces pour faire respecter ses règles. Ainsi, son *Organe de règlement des différends* (constitué de panels d'experts où les pays en développement ne sont pas représentés), chargé d'arbitrer les conflits commerciaux, est habilité à décréter des sanctions sur dénonciation d'Etats dont les entreprises pourraient s'estimer lésées dans leur expansion. Les pays en développement bénéficient toutefois de certaines exceptions ponctuelles et réduites dans le temps, inscrites dans un *Système de préférences généralisées*, pour s'adapter au dispositif ; exceptions que les grandes puissances n'ont aucune obligation juridique de prendre en compte. Quelques soutiens financiers sont également prévus, ainsi qu'une assistance technique pour la réforme des législations nationales, mais leur complexité empêche la plupart des pays les moins avancés d'en bénéficier réellement.

Créée en 1995, par un accord conclu à Marrakech en avril 1994, l'OMC a succédé au GATT (*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce*), traité international signé en 1947 par 23 pays et visant à réduire les tarifs douaniers dans les échanges. Résultat : de 1947 à 1994, la moyenne des droits de douane sur les produits industriels est passée de 40 à 4%. Dotée d'une instance suprême, la *Conférence ministérielle*, l'OMC compte actuellement 142 membres et une trentaine de pays observateurs. Son siège est installé à Genève.

Alain Pinoges - CIRIC

◀ ***Brésil : fresque murale dénonçant le drame du monde rural.***

Les accords les plus contestés

L'objectif de l'OMC, on l'a vu, est de favoriser la circulation sans entrave et sur n'importe quel marché, de biens, services et marchandises. Or nombre des 29 accords sectoriels régis par l'organisation (et portant sur plus de 160 activités), suscitent des réserves car, d'une part :

- ils imposent de très lourdes contraintes aux pays en développement sans réelles contreparties et d'autre part, ➤

➤ ● en rendant commercialisable tout bien ou service, ils transfèrent à des entreprises privées n'assumant aucune responsabilité face à la société, des secteurs relevant traditionnellement de politiques publiques.

L'Accord sur l'Agriculture

La renégociation de l'Accord agricole adopté en 1995 vise à réduire les instruments mis en place par les Etats pour soutenir leurs productions nationales, mais jugés par l'OMC comme faussant le jeu de la libre concurrence. Ce sont :

● les mesures limitant l'accès aux marchés intérieurs (droits de douane, quotas d'importation, normes de protection sanitaires, etc.) ;

● les soutiens à la production ;

● les subventions à l'exportation.

Des exceptions, portant notamment sur des produits alimentaires de base, ont été prévues pour les pays en développement sur des produits alimentaires de base, ainsi que quelques aides, difficilement accessibles, et des délais de mise en conformité avec les règles de l'OMC ; délais censés s'achever entre 2000 et 2004. Si ce dispositif s'applique autoritairement aux pays du Sud, déjà contraints par les Plans d'ajustement structurels de la Banque mondiale et du FMI de ne pas soutenir leur agriculture, ni de favoriser leurs produits face aux biens importés, les grandes puissances du Nord continuent de subventionner massivement leur agriculture sans être inquiétées. Ce qui leur laisse la marge d'appliquer des prix de dumping à leurs exportations pour concurrencer les productions du Sud jusque sur leur propre terrain.

J.C. Gadmer - CIRIC

L'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS)

Autres « entraves » aux importations, les normes sanitaires et qualitatives adoptées par des pays, mais pouvant être considérées comme discriminantes par des firmes extérieures. Vu qu'il est quand même nécessaire de garantir la sécurité des consommateurs, des animaux et des végétaux, des critères internationaux ont été prescrits, sans que soit reconnu, pour autant, le principe de précaution revendiqué par des pays pour refuser l'importation de certains produits en cas de doute sur les effets de leur consommation (OGM par exemple). Un refus qui expose les contrevants aux sanctions de L'OMC, telle la France qui, s'opposant à l'introduction sur son sol de bœuf aux hormones américain, est condamnée pour cela à payer de lourdes amendes.

Ce même accord est utilisé par les pays industriels pour fermer leurs marchés aux productions du Sud dont les normes sont moins contraignantes. Contre cette iniquité, les pays pauvres restent démunis faute de moyens financiers et humains pour recourir à *l'Organe de règlement des différents* de l'OMC , mais aussi par crainte de représailles des pays du Nord qui sont aussi leurs principaux bailleurs de fonds.

l'Accord sur les obstacles techniques aux échanges (OTC)

Il réglemente et contrôle la conformité des produits autres que ceux concernés par l'Accord SPS : emballages, transformation, composition, conservation, étiquetage, etc. Les contraintes technologiques coûteuses qu'il impose en particulier sont rarement à la portée des pays en développement.

L'Accord général sur le commerce des services (AGCS ou GATS en anglais)

La révision de cet accord vise à privatiser des services jusque là non soumis aux règles commerciales et relevant de politiques publiques (services publics de santé, éducation, culture environnement, transports ferroviaires et maritimes, etc.). Après avoir fait basculer dans le privé des secteurs comme les télécommunications, les assurances, les services financiers, cet accord, considéré comme menaçant la souveraineté des Etats sur des services d'intérêt général et à caractère social, cherche à placer sous contrôle d'opérateurs extérieurs, des pans entiers des économies nationales.

En matière d'environnement par exemple, l'attention est attirée sur le fait que là aussi, des activités de service public pourront être captées par des industriels ; ce qui entraînera une limitation de la marge de manœuvre des Etats en matière de protection des ressources naturelles et de la biosphère, et au niveau de leur choix de politiques énergétiques moins néfastes pour l'atmosphère.

L'Accord sur les mesures concernant les investissements et liées au commerce (MIC ou TRIMS en anglais)

Envisage d'éliminer la possibilité pour un Etat de conditionner l'activité d'une firme étrangère sur son sol, à l'utilisation d'entreprises nationales ou de productions locales. Ce qui donne le droit à tout entreprise extérieure d'agir sur le territoire de son choix sans être

Pressions sur le Sud

Pour contraindre les pays récalcitrants du tiers-monde à souscrire au nouveau round de libéralisation voulu par les puissances occidentales, tous les moyens sont bons : pressions du Fonds monétaire international, conférences dites de « formation à la négociation », où les ministres africains trouvent dans leur dossier une *Déclaration pour un nouveau round*… qu'ils sont invités à signer. Le Français Pascal Lamy commissaire européen au Commerce extérieur et son homologue américain parcourent le monde pour vendre le nouveau round, parlant sans rire des bienfaits du marché pour les pauvres du monde, assorti d'un chantage à peine voilé sur le thème « Il faut choisir entre ce round ou la loi de la jungle ».

Lors de la deuxième Conférence ministérielle du commerce entre les 77 pays de la zone Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) et l'Union européenne, en octobre dernier à Nairobi, on était loin du consensus. Les Africains s'y sont montrés réticents à cautionner le lancement d'un nouveau cycle, étant donné que le précédent n'avait pas tenu ses promesses d'ouverture aux productions du Sud. Mais, sourd à leurs préoccupations, le même Pascal Lamy pressait les pays ACP de s'unir pour un accord à Doha, avec le même discours des bienfaits du libre–échange pour les pays en développement. Réponse cinglante du représentant de l'île caraïbe de Sainte-Lucie : « C'est une conférence ministérielle ACP-UE sur le commerce et il n'y a pas un seul ministre du Commerce de vos pays ici ! »

soumis à un « code de conduite » légal ou juridique au niveau local ou régional.

l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle touchant au commerce (ADPIC ou TRIPS en anglais), qui intègre les idées et les connaissances dans le champ du commerce, est l'un des plus décriés. S'il était adopté, il permettrait à des intérêts privés de breveter pour une période de vingt ans, « Tous végétaux, animaux, micro-organismes et autres organismes vivants ainsi que leurs éléments constitutifs ». Cette confiscation, par des industries privées, de ressources biologiques, de savoirs génétiques, de connaissances traditionnelles et de toute forme naturelle de vie qui jusqu'alors appartenaient à tous, est dénoncée comme privant la communauté humaine de l'accès à des ressources qu'elles avaient entretenues pendant des générations. Introduisant une dangereuse confusion entre la « découverte» d'éléments existants dans la nature et l'invention vouée à être protégée, l'ADPIC autorise des entreprises et universités du Nord, à breveter des végétaux de pays du Sud pour se faire rétribuer leur utilisation, même par les populations locales, sous peine de poursuites.

Véritable menace pour la sécurité alimentaire, cette norme de privatisation de la nature interdit également aux agriculteurs utilisant des plants brevetés de les réutiliser ou de les stocker et les rend tributaires des firmes distributrices de semences, pour leur réapprovisionnement.

Les conséquences de *l'Accord sur les droits de propriété intellectuelle* sont encore plus graves en matière de **santé publique** et d'accès aux médicaments puisqu'il vise non seulement à réduire la concurrence des médicaments génériques (moins coûteux) en freinant la recherche dans ce domaine, mais aussi à empêcher les Etats de formuler leurs propres politiques de santé publique en subventionnant des médicaments essentiels pour faire face à une épidémie. Son objectif : forcer les populations, même les plus démunies, à s'approvisionner aux prix imposés par les laboratoires. L'émotion que suscite ce texte est d'autant plus grande qu'il permet d'attaquer devant les tribunaux un Etat qui importerait des médicaments de substitution. Ce fut récemment le cas de l'Afrique du Sud qui, grâce à la pression d'une mobilisation internationale, a cependant gagné son bras de fer contre des laboratoires pharmaceutiques du Nord producteurs de traitements contre le Sida.

Alain Pinoges - CIRIC

Usine de la multinationale Nike en Asie (fabricant de chaussures de sport).

Tensions sur tous les fronts

Cette attitude hégémonique et ultra libérale de l'OMC, qui prétend imposer un mode de fonctionnement à l'économie mondiale, suscite partout dans le monde des prises de position hostiles. Des groupes de pression mobilisent l'opinion publique internationale et sensibilisent les pays en développement pour qu'ils fassent entendre leurs difficultés aux puissances qui orientent l'organisation en fonction de leurs intérêts particuliers. Sous le slogan «Le monde n'est pas une marchandise», de nombreuses ONG réclament un droit d'ingérence sur le fonctionnement opaque de l'OMC ; des parlementaires s'inquiètent de son pouvoir d'instaurer des règles multilatérales prééminentes sur les législations nationales sans aucun contrôle démocratique; des pays en développement laminés par leurs dettes et la pauvreté, contestent l'imposition de règles suicidaires pour leur économie, sans contrepartie de leurs « partenaires» plus riches.

A l'intérieur de l'OMC également, les frictions ne manquent pas : puissances économiques concurrentes cherchant à se verrouiller des parts de marchés et qui s'étripent sur leurs protections respectives (aides européennes à l'agriculture contre subventions américaines aux exportations) ; pays émergents du *Groupe de Cairns* (18 membres conduits par l'Argentine et l'Australie), désireux de se lancer à l'assaut commercial des citadelles du Nord et qui militent pour un démantèlement des subventions agricoles ; « *Front des durs* » conduit par l'Inde* qui estime que les pays en développement n'ont pas a à accepter les diktats des pays riches et rejette les exigences sociales et environnementales de l'Europe comme un luxe de pays nantis. Face à ce qui s'apparente à une foire d'empoigne de 'blocs' aux aspirations divergentes, reste à savoir si la société civile arrivera à contenir les prétentions de l'OMC à vouloir contrôler la planète. Pour l'heure, une exigence s'impose, soutenue par les pays en développement dont la part dans le commerce mondial n'a cessé de se réduire : un bilan et une large renégociation des accords de Marrakech, qui n'ont aucunement tenu leur promesse de nouvelle croissance pour les plus pauvres, au contraire délogés des maigres parts de marché qu'ils détenaient auparavant. ■

Sylvia Serbin

* Voir le site (en anglais) créé par l'Inde sur l'OMC et l'Agriculture : www.manageagri.com

Pour en savoir plus

OMC : www.wto.org/indexfr.htm
Solagral www.solagral.org ou www.envirodev.org

Commerce et sécurité alimentaire

FAIRE ENTENDRE LES PRIORITÉS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

Yannick Jadot, délégué général de Solagral*, nous présente les principaux enjeux qu'entendent défendre les ONG, pour que soit respectée la souveraineté des Etats en matière de sécurité alimentaire.

Carlos Reyez-Manzo - CIRIC

Grâce à l'accroissement des échanges et au progrès technique, la sécurité alimentaire mondiale s'est améliorée au cours des dernières décennies. Pourtant, en dépit d'une production mondiale globalement suffisante, plus de 800 millions d'individus souffrent aujourd'hui de la faim. Cette situation résulte en grande partie de problèmes d'accès aux moyens de production et à l'emploi, qui ne pourront être résolus par une spécialisation généralisée des agricultures sur un modèle agro-exportateur.

Elle provient également des inégalités et des facteurs d'exclusion sociale, politique et économique, générateurs de pauvreté dans les pays concernés, comme à l'échelon international. Ces disparités ne pourront être réduites par l'expansion du commerce mondial dont les effets positifs, en termes de croissance économique et de technologie, se diffuseraient équitablement à l'ensemble des groupes sociaux de la planète.

L'Accord agricole de l'OMC constitue à cet égard un enjeu particulièrement important pour la sécurité alimentaire des pays en développement. La discipline multilatérale qui s'est imposée à Marrakech répond en priorité aux contraintes budgétaires et aux intérêts commerciaux des grands pays exportateurs (Europe, Etats-Unis) qui, assurés de leur approvisionnement alimentaire, sont avant tout soucieux de préserver à la fois leurs capacités de production et une conquête de parts de marché, sous couvert d'une compétitivité acquise à coup de subventions.

Comment croire à une égalité des règles entre les pays riches où l'agriculture n'occupe qu'une part réduite de l'emploi et de l'activité économique et ceux, plus nombreux, où le secteur agricole demeure le moteur du développement ! Pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des pays en développement en matière de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté, les aspects suivants doivent être défendus dans les négociations de l'OMC :

• Faire reconnaître le droit à l'alimentation comme un droit humain fondamental

Le pacte international aux droits économiques sociaux et culturels adopté par l'assemblée générale des Nations Unies en 1966 y fait référence. Ce pacte devrait être largement ratifié par les Etats du Nord et du Sud, ses conditions d'application précisées et ses dispositions reconnues dans les négociations de l' OMC.

• Respecter le principe de souveraineté alimentaire

L'Accord agricole ne se contente pas de réglementer des pratiques commerciales, mais il intervient aussi dans les politiques agricoles internes des Etats membres de l'OMC en limitant les instruments auxquels ils peuvent avoir recours pour soutenir leur agriculture. Or, pour permettre à l'agriculture de remplir au moins sa mission de sécurité alimentaire, il est important de respecter la souveraineté alimentaire des Etats qui doivent pouvoir disposer des moyens appropriés pour assurer - quantitativement et qualitativement - la sécurité alimentaire de tous les individus, et contrôler leurs importations en réponse à l'intérêt collectif national ou régional.

Les pays en développement, et en particulier les moins avancés, doivent garder la possibilité d'appliquer des ins-

truments de politiques agricoles et alimentaires (soutien à la production, protection aux frontières, subvention à la consommation) pour stabiliser les prix intérieurs à des niveaux conciliant les intérêts des producteurs et des consommateurs et accroître la productivité des producteurs, afin de leur permettre d'affronter progressivement le jeu de la compétition internationale.

• Accorder le droit à la protection des frontières

Ce droit, largement utilisé par les pays développés, doit être accessible à chaque pays. Aucune agriculture ne se développe sans une protection des secteurs agricoles stratégiques ou fragiles permettant aux producteurs de vivre de leur travail.

• Promouvoir des espaces régionaux protégés

La libéralisation des échanges peut être positive lorsqu'elle favorise des complémentarités entre agricultures de niveaux de productivité similaires. Protégés, ces espaces pourraient permettre une reconquête des marchés vivriers locaux et régionaux.

• Promouvoir des pratiques agricoles durables

Les modèles agricoles, pour être durables, doivent prendre en compte les contraintes locales, environnementales et sociales. Le mythe du « miracle technologique « importé de l'extérieur est illusoire. La révolution doublement verte apparaît bien plus appropriée aux enjeux de sécurité alimentaire.

• Avoir le droit de refuser les techniques et technologies jugées inappropriées

Un pays doit pouvoir refuser l'introduction sur son territoire de techniques de production (ou de produits agricoles issus de ces techniques), comme les OGM, les hormones de croissance dans l'élevage, des produits phytosanitaires dangereux, etc., sur la base du principe de précaution internationalement reconnu.

• Garantir le libre accès aux ressources génétiques

Le droit des agriculteurs et des communautés indigènes à utiliser librement les ressources génétiques doit être reconnu, ce qui implique la suppression des brevets sur le vivant. Le droit des paysans à reproduire leurs semences doit être préservé car 80 % des semences utilisées dans les pays du Sud proviennent encore des champs des paysans.

• Pallier l'instabilité structurelle des prix internationaux

S'agissant de l'approvisionnement sur les marchés mondiaux des pays structurellement ou conjoncturellement déficitaires, la question se pose avec acuité pour les pays peu solvables dont l'approvisionnement en produits de qualité, en quantité suffisante et à prix raisonnables, pourrait ne pas être assuré. La « décision de Marrakech » en faveur des pays à faible revenu et à déficit vivrier devra donc préciser les engagements concrets de la communauté internationale en faveur de ces pays et prévoir un mécanisme de financement permanent pour stabiliser leur facture alimentaire.

L'aide alimentaire, comme les exportations subventionnées, ne peuvent être considérées comme des substituts à la défaillance des marchés et doivent être réservées aux situations d'urgence. Ici aussi, l'objectif devra être de stabiliser le revenu des paysans pour leurs produits exportés sur le marché mondial (boissons tropicales, épices, coton, etc.). Ce qui nécessite de maîtriser la production des pays agro-exportateurs pour permettre une meilleure régulation des cours.

• Supprimer les soutiens conduisant à un dumping sur les marchés internationaux

Les soutiens directs ou indirects aux exportations, conduisant à vendre des produits en dessous de leur coût de production (y compris les coûts sociaux et environnementaux), concurrencent de manière déloyale les capacités d'exportation et de production des autres pays. Concernant notamment les cultures vivrières, ces soutiens accroissent l'insécurité alimentaire des petits paysans. Instables par essence, puisqu'ils sont des instruments de gestion des excédents, ils ne peuvent pas non plus être considérés comme des instruments adéquats pour les consommateurs urbains.

• Améliorer l'accès aux marchés des pays développés

Les capacités d'exportation des pays en développement se trouvent réduites, du fait du maintien par les pays développés, de niveaux de protection élevés sur de nombreux produits tels que les produits transformés. L'intérêt de l'initiative européenne « Tout sauf les armes » doit donc être analysé dans un cadre élargi :

1. Qui seront les bénéficiaires d'un éventuel accroissement des flux d'exportation, les petits producteurs, les entreprises locales ou les multinationales ?

2. Accès au marché : dans un avenir proche, ce ne sera plus la présence ou l'absence de barrières douanières qui conditionneront l'accès aux marchés, mais la capacité à respecter les normes commerciales. Quelles sont les capacités des PMA à satisfaire aux normes internationales ou européennes en matière sanitaire, phytosanitaire ou environnementale ? Comment leur permettre de s'adapter à ces normes ? Comment accroître leur participation aux processus de définition, de négociation et de mise en œuvre des normes ? La réponse à ses questions conditionnera fortement la possibilité des PMA à vendre leurs produits sur le marché européen.

3. Développement agricole : l'initiative TSA ne doit pas renforcer une fuite en avant en matière d'exportation. Elle doit s'inscrire dans une stratégie articulant sécurité alimentaire, lutte contre la pauvreté, aménagement du territoire, intégration régionale, développement. Il est à ce propos important que les PMA puissent obtenir de l'OMC une plus grande flexibilité en matière de politiques agricoles (protection aux frontières notamment).

• Renforcer l'assistance technique et financière aux pays les moins avancés

Ceux-ci doivent avoir les moyens de participer plus activement aux négociations internationales et mettre en œuvre les engagements qui en découlent, en matière de normes par exemple. Ils doivent également bénéficier des appuis nécessaires pour diversifier leurs économies. ■

* Solagral : ONG, spécialisée sur les questions Nord sud en matière d'agriculture, environnement et commerce – **Email : solagral@solagral.asso.fr**

Un nouveau **groupe de travail** sur les formations rurales

La thématique de la formation est aujourd'hui en recul au profit d'autres priorités (efficacité, rentabilisation, responsabilisation des producteurs, libéralisation des services aux producteurs…) sans que leur impact, en terme de création de nouvelles capacités, soit réellement évalué.

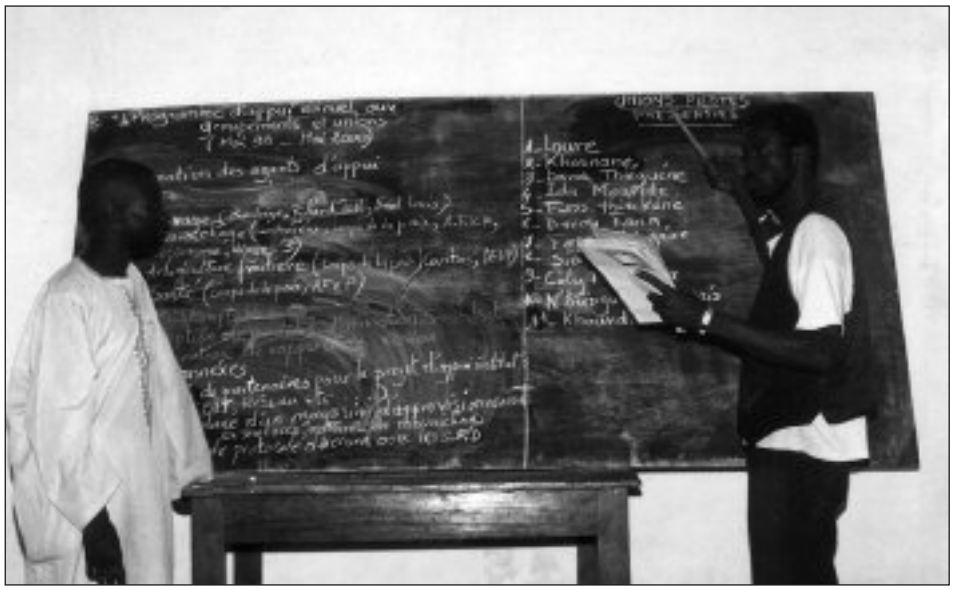

Fédération des unions de paysans de Koungheul (Sénégal).

Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, un fort décalage existe entre des systèmes de formation souvent déliquescents et les besoins en compétences de secteurs agricoles en mutation. Peu d'efforts ont été réalisés pour renouveler l'approche de la formation dans ce domaine. Alors que plusieurs agences d'aides s'attaquent à la réorganisation des services agricoles et de la recherche, à la structuration des producteurs, et au financement du secteur agricole, une demande se précise pour *des stratégies de formation* en rapport avec les nouvelles exigences de l'économie rurale.

S'interroger sur les orientations de développement rural

La prise en compte des orientations du développement rural est indispensable pour savoir sur quelles orientations de production et sur quel système de recherche et de service à l'agriculture, construire l'offre de formation à moyen/long terme. Or, aucune direction univoque susceptible de guider des choix ne s'impose actuellement, y compris sur le plan technique. A cela plusieurs raisons, dont nous retiendrons les deux principales :

● **Le rôle assigné au secteur rural** dépend des priorités privilégiées (assurer la sécurité alimentaire, apporter des devises, stabiliser les flux migratoires internes et externes, fournir des matières premières, etc.), et qui peuvent être contradictoires les unes des autres.

● **La fragilité des ressources du secteur rural.** On retrouve ici, suite notamment à la critique de la «révolution verte» (dégradation des sols, réduction de la biodiversité, etc.), tout le débat sur l'agriculture durable et le renouvellement des ressources naturelles, ainsi que la question des conséquences écologiques de certaines pratiques agricoles.

Le problème des contradictions entre intérêts à court et long terme donne généralement lieu à deux positions :

● Souvent s'imposent à court terme, des options néfastes au renouvellement des ressources naturelles ou ne pouvant être mises en œuvre que sur les espaces les plus favorables. Elles dictent des orientations de formation centrées sur une qualification rapide et flexible des producteurs les plus performants dans les filières prioritaires.

● La seconde considère qu'il existe une expertise paysanne trop longtemps ignorée, et qu'il faut s'appuyer sur elle pour découvrir des moyens durables d'augmenter la productivité.

Reste le volet social des politiques agricoles. Maintien en zone rurale de populations ne pouvant plus être absorbées par des villes saturées, en poussant à la diversification des activités dans l'agriculture paysanne ? Concentration autour d'exploitations spécialisées et à haute productivité ? Ici encore les «profils professionnels», donc les contenus et les destinataires de la formation, ne seront pas les mêmes.

Relancer le débat sur les formations

C'est dans ce contexte que l'Inter-Réseaux, suite à une consultation, en 2000, de ses personnes-ressources sur la définition de nouveaux thèmes de travail, a décidé de pousser la réflexion sur *L'évolution des agricultures familiales et des politiques agricoles dans les pays du*

Sud, sous l'angle spécifique de l'*Éducation et des Formation rurales*. Sur ce thème, il s'agira :

- d'idenfifier et de mettre en réseau une douzaine d'expériences de formations rurales en Afrique de l'Ouest.
- de produire un cadre d'analyse et de comparaison de ces expériences en vue de faciliter l'élaboration de pistes de travail pour de nouvelles politiques de formation.

Ce travail d'analyse peut se faire à trois niveaux :

- **Les formations professionnelles visant les ruraux**. Autrefois portées par la vulgarisation, elles se résument essentiellement aujourd'hui, en raison de la crise, à une transmission de savoirs paysans au sein des familles et entre producteurs.

- **Les formations techniques** censées fournir des «personnels de contact» pour dispenser des «appuis-conseils» aux exploitants.

- **L'enseignement supérieur**, chargé de préparer des cadres destinés à la conception, la conduite des activités de développement et aux programmes de recherche, mais dont les programmes s'avèrent en fait inadaptés aux réalités des exploitations paysannes.

Au sein du groupe de travail, la réflexion sera centrée sur les deux premiers volets, avec en ligne de mire la nécessité de cerner les articulations entre :

- le développement de capacités professionnelles et les modes d'apprentissages paysans,
- l'appui conseil et la formation des conseillers agricoles.

Le lien entre ces deux niveaux est évident : une formation efficiente de conseillers agricoles doit les sensibiliser aux processus d'auto-apprentissage paysans. Le groupe de travail aura donc à identifier des expériences liées à ces deux pratiques avant de s'interroger, d'une part, sur celles relevant de l'apprentissage paysan et d'autre part sur les formations de personnel de contact.

Différentes hypothèses de travail peuvent être proposées pour aborder ces types de formations :

- ***Développement de capacités professionnelles et modes d'apprentissage paysans***

L'acquisition des nouveaux savoir-faire qui se diffusent dans le monde rural africain ne provient pas toujours des dispositifs de formation, mais découle de la précarité des conditions économiques et sociales qui oblige les intéressés à rechercher ces *apprentissages* au travers de réseaux familiaux ou amicaux. Leurs performances dépendent souvent de l'accès ou non de ces réseaux à des sources d'informations relatives notamment à de nouvelles techniques et au marché.

- ***L'appui conseil et la formation des conseillers agricoles***

La réflexion sur le conseil agricole doit s'appuyer sur la création de capacités :

- ***Capacité finale*** : L'appui en direction des producteurs doit être orienté vers l'acquisition d'une autonomie en matière de choix et de savoir-faire. Alors que le vulgarisateur «vulgarisait» un thème prédéterminé, le conseiller agricole doit aider le paysan à définir la réponse la plus appropriée à sa situation particulière.

- ***Capacité intermédiaire*** : Le producteur est parfois confronté à des situations complexes qu'il ne peut résoudre seul. Il lui faut donc s'appuyer sur des connaissances et des savoirs externes pour trouver une solution adéquate. D'où l'intérêt d'un conseiller compétent, capable de l'écouter et de lui apporter l'information ou le savoir-faire technique ou économique nécessaire. Cette capacité «intermédiaire» à conseiller de façon ciblée, qui fait actuellement défaut, nécessiterait que soient créées des formations de personnel de contact.

A ce stade de la réflexion, le débat pourrait être lancé autour des quelques pistes suivantes :

1. Relativiser la dimension «pédagogique» dans l'approche de la formation

Comme l'a montré, dans les années 80, le groupe «Formation» du réseau Recherche-développement, l'adoption d'innovations et l'acquisition de savoir-faire par les producteurs n'est pas qu'une question de pédagogie. Lorsque les conditions externes (économiques, écologiques, institutionnelles) sont favorables, les acteurs apprennent rapidement, s'ils ont accès aux informations pertinentes.

2. Repérer des expériences innovantes

En matière de formation, l'Afrique subsaharienne a hérité d'infrastructures, de personnels et de programmes essentiellement destinés à un encadrement agricole géré par l'Etat, et qui, depuis, a été démantelé. Aujourd'hui, la question est de savoir « *Que faire avec* cet appareil qui tourne à vide ? » Le groupe de travail cherchera à analyser les initiatives existant dans différents pays.

3. Privilégier l'articulation formation / apprentissage

Les formations reposent souvent sur une vision classique de transfert de compétences et de savoir-faire. Or on a vu l'importance de l'apprentissage dans la valorisation et la diffusion des innovations. Comment réconcilier les démarches de formation et la promotion d'un environnement propice aux apprentissages ?

Enjeux et perspectives du groupe

1. Renouveler les orientations politiques et stratégiques en matière de formation

Cet enjeu intéressera les utilisateurs de formations rurales (notamment les paysans et leurs organisations), les États responsables de ces politiques et les agences de coopération qui les appuient. Cette perspective constituera *l'arrière-plan* des travaux du groupe.

2. Nourrir les propositions à venir, à partir de la valorisation d'expériences porteuses

Le groupe de travail se concentra sur la mise en réseau et l'analyse d'un nombre limité d'expériences susceptibles de fournir des enseignements sur l'adaptation des systèmes de formations aux nouvelles donnes de l'économie rurale. L'objectif étant de construire un argumentaire, non seulement technique, mais aussi politique, pour mettre les formations rurales au service de l'agriculture paysanne. Il s'agit maintenant de constituer un noyau de personnes motivées par les thèmes évoqués et désireuses de partager leurs expériences. ■

Loïc Barbedette, Denis Pesche

Financement des exploitations agricoles

En sommeil depuis quelque temps, le groupe de travail redémarre avec un nouvel animateur, sur le thème de la sécurisation du crédit.

Dominique Lesaffre, consultant indépendant spécialisé dans le financement du milieu rural, rejoint Denis Pesche pour reprendre l'animation de ce groupe, dont les travaux ont débuté en janvier 2000. Les activités et documents produits jusque là sont disponibles sur le site : ***www.inter-reseaux.org.***

Pistes de débats

Point clé du financement, le crédit est tributaire de différents facteurs de risques. Facteurs exogènes liés à l'environnement des institutions financières et des exploitations agricoles ; facteurs endogènes dépendant de ces mêmes institutions et de leur clientèle. De même existent des instruments de sécurisation du crédit aux exploitations agricoles : de type financier (assurance, Fonds de garantie) ou palliatifs à l'instabilité des marchés relevant de politiques agricoles.

En fournissant un cadre de débat à des acteurs répartis dans différents pays, l'Inter-Réseaux cherche à faciliter l'expression d'expériences géographiquement diverses. Ainsi, outre l'exploration de ressources documentaires (rapports, études, témoignages et analyses de personnes-ressources), des études de cas latino-américains et du bassin méditerranéen (Palestine, Maroc) viendront enrichir les travaux.

Trois catégories d'acteurs ont été ciblés pour ce thème, du fait de leur pratique de ce domaine :

- opérateurs de financements (SFD-systèmes financiers décentralisés, banques agricoles, OP, acteurs privés intervenant dans le crédit commercial) ;
- représentants d'utilisateurs de financements (groupements d'intérêt de type organisations de producteurs) ;
- services de l'Etat impliqués dans le financement de l'activité agricole (ministères de l'Agriculture, des Finances, organes de décentralisation, etc.).

Résultats attendus

Les travaux de cette deuxième phase s'étendront de novembre 2001 à octobre 2002. Ils déboucheront sur des **outils d'analyse** et des propositions mettant en relief les liens entre financement et politique agricole.

En effet, outre l'ingénierie financière et institutionnelle, d'autres leviers peuvent être déterminants pour que le crédit joue un rôle moteur dans le développement agricole (politiques d'organisation des marchés et de stabilisation des prix, politiques foncières, formations rurales, etc.). La prise en compte des liens entre les différents facteurs d'insécurisation peut aider les acteurs à négocier des politiques de financement plus conformes à leurs exigences.

Les produits tirés de cette réflexion comporteront :

- Un rapport de synthèse sur les cas étudiés et les conclusions préliminaires ;
- des fiches d'étude de cas diffusables en version papier et électronique ;
- des notes de synthèse sur des aspects particuliers de la question traitée (assurances, fonds de garantie, produits de location-vente…), et sur les outils et instruments expérimentés dans ce domaine. Ponctuellement diffusés, ces produits intermédiaires permettront aux participants d'apporter leurs éclairages à mesure de l'avancée du débat.
- Un CD-ROM sur l'ensemble des produits cités (notes, débats, ressources documentaires).

Pour amorcer les débats

Les discussions pourront démarrer sur des instruments encore peu répandus, et qui feront l'objet d'une introduction documentée :

- **Produits financiers de location vente à moyen terme**. Exemple de la location vente mutualiste développée par les CECAM à Madagascar (*Caisses d'épargne et de crédit agricole mutuel*) avec l'appui de l'association FERT (*Formation pour l'épanouissement et le renouveau de la terre*). Pratiqué surtout pour l'acquisition de petit matériel agricole, ce produit est en effet peu usité : Pourquoi ? Quels en sont les avantages et les inconvénients? Quels les éléments de contexte favorisent son développement ? Connaissez-vous des produits similaires ?
- **Garanties de crédit**. Dans le domaine des Fonds de garantie, beaucoup d'échecs mais aussi des expériences réussies (comme celle de SOS Faim en Amérique latine). Ces mécanismes et, plus largement, la question des garanties, feront l'objet d'une d'analyse en profondeur.

Assurances. Leurs objets sont très différents (calamités naturelles, assurances récoltes, assurances décès, invalidité, santé). Peu d'expériences concluantes à ce jour dans les pays en développement où les risques seraient trop importants. Comment imaginer des produits adaptés aux contraintes de ces pays ? Quelles sont les expériences tentées et les enseignements à en tirer ? Et l'expérience des pays de l'OCDE dans ce domaine ?

- **Outils de prise de décision et de suivi du risque**. La meilleure prévention du risque réside généralement dans une bonne sélection de la clientèle. On pourra comparer des points de vue sur l'offre (banquiers, responsables de SFD) et la demande de services financiers par des producteurs solvables.
- **« Crédit stockage » et garanties liées aux récoltes**. Ces pratiques font intervenir des institutions tierces entre les producteurs et les institutions financières. Quels enseignements tirer de ces expériences ? Ce type d'instrument sécurise-t-il l'acheteur de produits agricoles ou le producteur ?

D'autres thèmes peuvent être proposés… À vous de réagir en commençant bien sûr par le menu qui vous est soumis, pour éventuellement nous signaler des exemples ou des ressources documentaires à prendre en compte, ainsi que des pistes intéressantes en matière de sécurisation, mais que nous n'aurions pas identifiées.

L'animation

Un premier noyau de personnes[1] a été constitué en octobre dernier pour conseiller les animateurs, suivre la démarche de travail et faciliter l'articulation du groupe avec d'autres dynamiques proches. Les animateurs prépareront les notes introductives à chaque thème et les membres du groupe

pourront réagir aux orientations proposées. La communication se fera principalement par Email et un espace de travail sera prochainement créé sur Internet afin de faciliter les échanges et la diffusion des ressources documentaires.

Des réunions de travail seront programmées à Paris ou ailleurs (Montpellier, Bruxelles) selon les sollicitations. Des ouvertures sont prévues vers d'autres bailleurs de fonds ((FIDA-*Fonds international pour le développement de l'agriculture*, FAO, GTZ-Coopération allemande, Banque Mondiale, DDC-Coopération suisse, Coopération luxembourgeoise), ainsi que des ONG européennes déjà engagées sur ce thème avec l'Inter-Réseaux et susceptibles d'être intéressées par des partenariats opérationnels (SOS-Faim et AQUADEV Belgique).

Au Sud, les animateurs contacteront directement des participants et personnes ressources reconnues pour leurs compétences sur les sujets traitées, afin de solliciter leur contribution. Ces animateurs participeront également, du **21 au 24 janvier 2001 à Dakar**, à un atelier sur le *Rôle de la microfinance dans le financement de l'agriculture,* co-organisé par le CIRAD (*Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement),* et CERISE (*Comité d'échanges, de réflexion et d'information sur les systèmes d'épargne-crédit)*, avec le soutien du ministère français des Affaires étrangères et du FIDA. Une occasion d'échanges avec les membres du groupe basés au Sénégal pour valoriser leurs expériences sur les thèmes traités. D'ailleurs, il est souhaitable que les participants des pays en développement suggèrent aux animateurs des angles de débats originaux, afin que leur expression soir relayée dans le processus de travail.

Enfin dans le cadre de cette réflexion, des contacts seront également développés avec d'autres organisations telles que :

- le réseau MAIN (*Microfinance African Institution. Network*) dont le siège est basé à Addis Abeba en Ethiopie ;
- le *Réseau des organisations paysannes et producteurs agricoles d'Afrique de l'Ouest* (ROPPA)
- et, un réseau latino-américain sur les marchés financiers ruraux, actuellement en cours de constitution, co-animé par Dominique Lesaffre et la FINRURAL-Bolivie (*Associacion de instituciones financieras para el desarrollo rural*). ■

Contact : denis.pesche@inter-reseaux.org

[1] Cécile Lapenu (CERISE), André Neveu (Crédit Agricole consultant) et Dominique Gentil (ex-IRAM). Ce groupe, restreint par souci d'efficacité, n'est pas fermé.

Aider les OP à améliorer leur communication

Lancement d'un forum sur l'intégration des nouvelles technologies dans les systèmes d'information et de communication des OP.

Les organisations de producteurs et les faîtières en particulier, se trouvent investies de nouvelles responsabilités face aux mutations de leur environnement. Elles doivent renforcer leur pouvoir de négociation et de communication vers l'extérieur (bailleurs de fonds, partenaires de coopération, Etat). Elles sont aussi tenues d'améliorer la circulation de l'information au sein de leur structure, pour répondre aux besoins en conseils et renseignements pratiques, des producteurs désireux de participer à la vie de leurs organisations.

A cet effet, elles mettent en place des systèmes d'accès à l'information et des canaux de diffusion facilitant les échanges avec leur base, leurs partenaires et entre organisations. Outre les rencontres (réunions, séminaires, formations), différents moyens leur permettent de communiquer : radio, bulletins, cassettes audio et vidéo, documents divers, dont la production et l'animation sont confiées à des élus et cadres de l'organisation, appuyés par des journalistes, communicateurs, formateurs et autres médiateurs.

L'uage d'Internet et des nouvelles technologies de l'information reste cependant limitée. Rares sont les OP qui consultent, produisent ou diffusent par ce biais. Pourtant, même en tenant compte de certaines difficultés (coût du matériel et des communications, connexion difficile et de qualité médiocre), ces technologies peuvent améliorer leur façon de communiquer.

Vos expériences sollicitées...

Partant de ce constat, l'Inter-Réseaux ouvre, avec le soutien du *Centre technique de coopération agricole et rurale ACP-CE* (CTA), un forum de débat sur ce sujet, en vue de proposer des orientations sur l'intégration des NTIC dans les systèmes d'information et de communication des OP. Plusieurs objectifs pour cet espace de discussion :

- Comprendre les contraintes rencontrées par les acteurs publics et privés au niveau local, régional et national pour identifier leurs besoins en informations, rechercher ces informations et les diffuser sur des supports adaptés ;
- évaluer leurs compétences et lacunes dans l'utilisation des NTIC et d'Internet, afin d'élaborer des programmes de formations et des conseils adaptés ;
- répérer avec des opérateurs de télécommunications et des fournisseurs de services Internet, publics, privés ou associatifs, les initiatives et projets en cours, ou à envisager, pour favoriser l'usage de ces technologies par les OP et les publics ciblés ;
- rechercher les articulations entre médias locaux et OP dans leur utilisation.

Ce forum s'appuiera dans un premier temps sur quatre pays: Burkina Faso, Bénin, Mali et Ghana. A partir de novembre 2001, des correspondants de l'Inter-Réseaux relayeront le débat dans les capitales de ces pays, en y contactant directement des membres pour y participer. Cependant, **où que vous soyez, vous êtes invités à communiquer vos témoignages et propositions sur ce sujet**. Un forum électronique sera ouvert sur ce thème et les médias de l'Inter-Réseaux rendront compte des différents échanges (Grain de Sel, sites web : *inter-reseaux.org* et *passdev.net*, Passdev-infos). ■

Gilles Mersadier
gilles.mersadier@inter-reseaux.org

Filières coton

En avant propos à vos réactions, nombreuses, sur ce thème, une analyse sur la situation des OP cotonnières d'Afrique de l'Ouest.

*« Il serait hasardeux de dire que toutes les OP cotonnières sont sur **la voie de l'autonomie** »*

*par **Jean-Jacques Dello**, chargé de mission au CIEPAC**

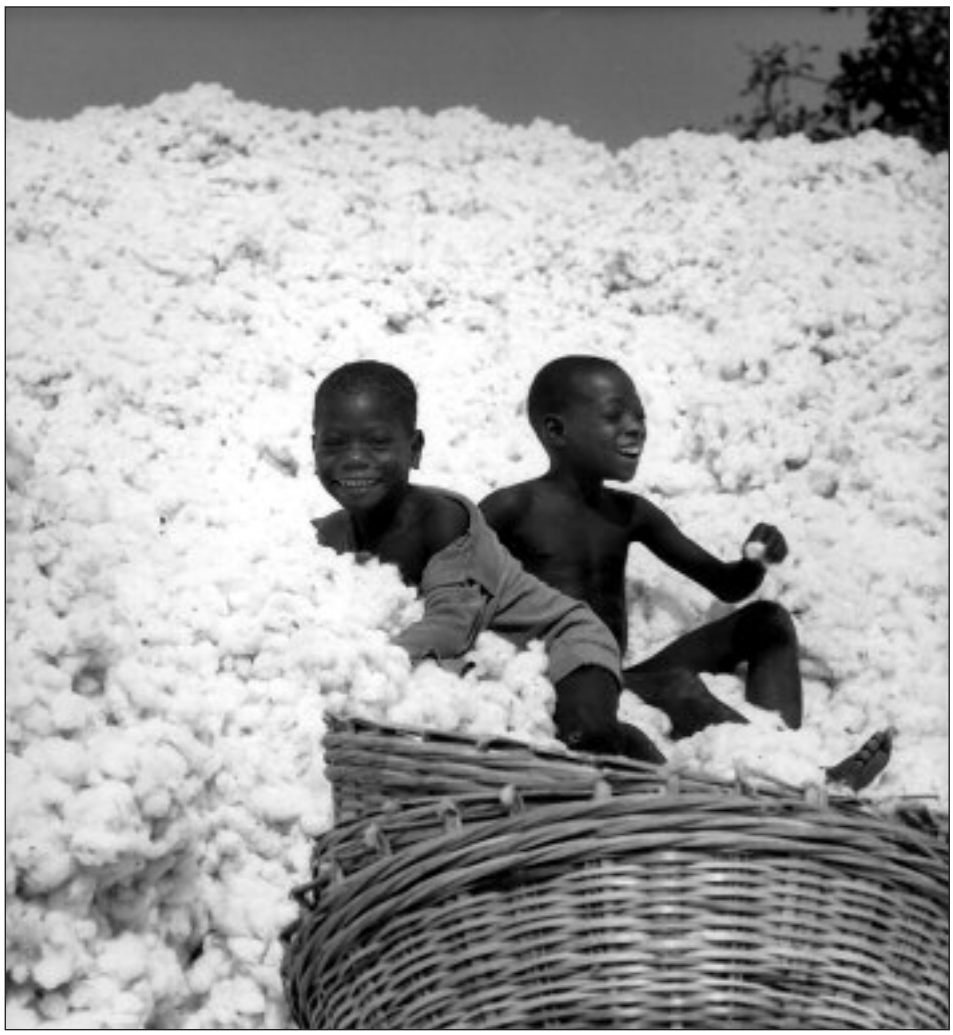

CIRIC

Producteurs auxiliaires de sociétés cotonnières

Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, la production du coton est le fait de petites exploitations familiales et non de grandes fermes ou complexes agro-industriels. Le paysan est donc à la base de cette production. L'idée d'organiser les paysans, on le sait, est née au Mali où, dès sa création en 1974, la *Compagnie malienne de développement des fibres textiles* (CMDT) a voulu mettre en place une structure de concertation entre l'entreprise et les producteurs. L'objectif visé était de transférer au niveau des villages, l'organisation de certaines activités de la chaîne de production, ce qui lui permettait en même temps de réduire quelques unes de ses charges.

Les associations villageoises (AV) qui verront le jour seront inspirées de l'organisation traditionnelle des campagnes maliennes, basée sur la solidarité et le travail communautaire. Les AV, placées sous le contrôle des chefs de village chargés de veiller aux intérêts de la société cotonnière dans le village, vont organiser la vie locale en fonction des revenus inhérents à la campagne cotonnière. Elles s'occupent à la fois : du pesage des récoltes (ou commercialisation primaire); des relevés statistiques ; du recensement par les secrétaires d'AV et de la transmission à la CMDT, des besoins en matériel agricole, engrais et semences de leurs membres; de la réception et de la distribution du matériel et des intrants fournis à crédit par la société cotonnière; de la perception et de la répartition des revenus du coton après déduction des crédits intrants contractés par chacun des exploitants. Pour toutes ces activités ou services rendus à la CMDT, les AV perçoivent une rémunération collective d'environ 2000 FCFA par tonne de coton-graine commercialisée.

En réalité, les producteurs organisés en groupements (GV, AV, ABP, etc.) vont jouer le rôle d'auxiliaires de la société cotonnière, étant chargés de certaines activités rétrocédées par cette dernière dans le cadre d'un processus de désengagement. Si pour la société cotonnière, ce transfert

*CIEPAC : centre international pour l'éducation permanente et l'aménagement concerté
*La position de l'auteur n'engage en rien le CIEPAC

de responsabilité constitue le moyen le plus simple de réduire des charges imputant ses bénéfices, pour les paysans organisés, cela apparaît comme une aubaine pour se constituer des revenus collectifs. A l'époque en effet, la mainmise de l'Etat sur la gestion de ces sociétés et la lourdeur des coûts d'encadrement nuisent à la rentabilité de la filière, ce qui, par la suite, conduira inévitablement à des réformes.

En pleine crise cotonnière au milieu des années 80, la pression des bailleurs de fonds internationaux va contraindre les sociétés cotonnières à entreprendre une série de réformes dans le but de restaurer la compétitivité des filières : Réduction des charges de structures, réduction du parc automobile de la société, gel de certains projets de construction d'usines d'égrenage, réduction du prix d'achat au producteur, etc.). Les paysans qui n'avaient aucun moyen de contester cette restructuration de la filière ont bien été obligés d'accepter les mesures de restriction de la production (quotas) et de réduction des prix par divers procédés (baisse absolue du prix, classement au pont-bascule, rémunération à la qualité, etc.).

Une évolution différenciée

La fin des années 90 marque l'accélération du processus de libéralisation et de privatisation de la filière entamée depuis plusieurs années, même si certains pays comme le Mali s'y opposent fortement. Aujourd'hui, selon les pays, le processus est à différents stades de structuration, les schémas adoptés n'étant pas toujours les mêmes et la maîtrise des enjeux étant plus ou moins avancée : démantèlement du monopole en Côte d'Ivoire ; maintien de la filière intégrée, avec entrée des producteurs au capital de la société Cotonnière, au Burkina Faso ; ouverture de l'égrenage et cession de l'activité intrants au secteur privé au Bénin, etc. D'une manière générale, un peu partout, les organisations paysannes ont du mal à se positionner face aux montages institutionnels en cours.

Dans le même temps, on assiste à l'effritement des systèmes de protection des marchés nationaux, c'est-à-dire à une plus grande sensibilité aux aléas du marché mondial du coton et du commerce international. Ce qui se traduit par une instabilité croissante du prix d'achat au producteur et des prix de cession des intrants. Hormis le cas de la Côte d'Ivoire où les producteurs semblent tirer leur épingle[1] du jeu, les organisations paysannes sont assez démunies face à cette nouvelle donne, même si elles cherchent à mettre en place des dispositifs alternatifs.

Au Mali, où la gestion chaotique de la CMDT conforte la Banque Mondiale dans sa position de vouloir privatiser la filière coton, la société cotonnière et ses partenaires tentent de convaincre les paysans d'entrer dans son capital. Une stratégie qui vise à reproduire le schéma expérimenté au Burkina Faso et qui devrait l'être sous peu au Sénégal, afin d'éviter la privatisation de la filière.

Malheureusement pour la CMDT, la dernière crise consécutive à la grève des cotonniers maliens a entraîné une réorganisation du principal syndicat des producteurs de coton, le SYCOV, dont la direction leur était autrefois acquise. Cette réorganisation du SYCOV semble changer la donne puisque les paysans s'opposent à toute entrée dans le capital de la CMDT sans qu'un véritable diagnostic de la filière ne soit effectué. Même s'ils sont opposés à l'idée de privatiser la filière, ils entendent se donner une période de réflexion de trois ans afin de prendre une décision.

En Côte d'ivoire, c'est la « solution Banque Mondiale » qui a été adoptée. La filière coton a été privatisée et les paysans, par l'intermédiaire de leurs organisations, avec l'URECOS-CI comme chef de file, tentent de se doter d'un véritable complexe agro-industriel (production, transformation, commercialisation, etc.).

Au Bénin, profitant de l'ouverture de la filière intrant et de l'égrenage aux opérateurs privés, les paysans ont créé une coopérative de gestion des intrants, la CAGIA-Bénin. Ils font désormais partie d'un ensemble d'institutions chargées de gérer la filière (AIC[2], CSPR[3], etc.). A l'occasion de la prochaine privatisation de la société cotonnière (SONAPRA), les paysans envisagent, soit d'en prendre des parts de capital, soit de racheter une partie des usines qui seront mises en vente, si l'option du démantèlement de la société est retenue.

Au Burkina Faso, le schéma de réforme retenu est celui de la continuité du système intégré que l'on envisage également de mettre en œuvre au Mali et au Sénégal.

En effet, face aux attaques des partisans de la privatisation et de la libéralisation de la filière, la société cotonnière (SOFITEX) s'est empressée d'organiser les paysans en commençant par réorganiser les organisations de base, ce qui a conduit à la création de l'Union nationale des producteurs de coton du Burkina (UNPCB).

Ces OP ont ensuite été dotées de différents moyens matériels et financiers. Enfin, l'Etat a rétrocédé aux paysans 30 % de ses actions dans la SOFITEX, leur faisant ainsi accéder au rang de copropriétaires de la société cotonnière.

Trois délégués des paysans siègent à ce titre au conseil d'administration de la SOFITEX. On le voit, tout est donc mis en œuvre au Burkina Faso, pour pérenniser le système « filière intégrée » tel qu'il a fonctionné jusque là.

Au Sénégal, la loi portant privatisation de la SODEFITEX a été votée en juillet 1999. A ce titre, le schéma de privatisation prévoit l'entrée des différents acteurs de la filière coton dans le capital de la société.

Leur apport au capital variera suivant l'évolution du statut de la nouvelle SODEFITEX, dont la structure pourrait être la suivante : État, 30 % ; Producteurs, 30 % ; CFDT, 20 % ; Salariés, 10%; CBEAO, 2,5% ; autres opérateurs privés, 7,5%.

Au Togo, cela fait plusieurs années maintenant que le secteur de l'égrenage a été ouvert aux opérateurs privés. Toutefois, la situation politique du pays ne semble pas favoriser une dynamique du mouvement paysan.

De ce panorama, il ressort naturellement que la dynamique du mouvement paysan est variable d'un pays à l'autre : toutes OP ne disposent pas des mêmes moyens et ne jouent pas le même rôle.

Toutefois, à l'exception de la Côte d'Ivoire et du Bénin où les paysans tentent de prendre en main leur destin, il serait hasardeux de dire que les OP cotonnières sont sur « la voie de la reconnaissance et de l'autonomie » dans la mesure où elles subissent le « diktat » des acteurs dominants de la filière qui «les modèlent et remodèlent» à leur guise. ➤

Quelle OP pour quel rôle ?

La situation actuelle interpelle bien évidemment tous les acteurs du développement : de quel type d' OP a-t-on besoin? Quel rôle doivent-elles jouer au sein de la filière, voire au-delà? De quelle manière et avec quels moyens peuvent-elles jouer ce rôle ? L'expérience montre que les acteurs dominants (qui détiennent le financement nécessaire au développement des filières coton) ont pendant longtemps pesé sur la répartition des rôles au sein de la filière. Ils ont toujours su façonner les OP en fonction de leurs attentes. Ils peuvent aujourd'hui se targuer de dire qu'ils ont été à l'origine de la création des premières associations villageoises, base de la dynamique actuelle du mouvement paysan en Afrique francophone.

On peut cependant relever que chaque fois que les OP ont réussi à « grignoter » une parcelle de pouvoir au sein des filières, cela s'est fait dans un contexte conflictuel. On peut citer l'exemple du Mali où le SYCOV est né et a été reconnu non pas par la volonté de la CMDT et des partenaires du développement, mais plutôt grâce à une réelle mobilisation paysanne. Les paysans ont en effet contraint, par un bras de fer sans précédent, la CMDT, l'Etat malien et les partenaires du développement, à accepter la mise place d'un partenariat par le biais du Contrat-plan « Etat- CMDT-producteurs ». Même si par la suite, tout a été mis en œuvre pour briser l'élan venu des campagnes : le SYCOV (syndicat majoritaire dans la zone cotonnière) a été privé de moyens financiers pour son fonctionnement alors que les paysans étaient co-gestionnaires de la filière et du Fonds de soutien de la filière coton.

La crise que traverse cette dernière n'est que le résultat d'un partenariat ambigu mis en place depuis le début des années 90. On peut multiplier les exemples pour montrer que les leçons d'un passsé récent n'ont pas encore été tirées. Les acteurs dominants de la filière tentent actuellement d'imposer une nouvelle organisation aux cotonniers maliens avec la mise en place d'Associations de producteurs de coton (APC) inspirées des Groupements de producteurs de coton (GPC) burdinabé[4]. Les résultats des derniers états généraux de la filière, en mai 2001, sont assez éloquents et montrent que les paysans restent méfiants vis-à-vis de cette nouvelle structuration. Ils proposent « qu'on leur laisse le temps de mener la réflexion qui s'impose sur le type d'OP dont ils ont besoin et de mettre en œuvre eux-mêmes les résultats de cette réflexion ».

En matière d'appui aux OP, même si les dispositifs foisonnent en la matière, les résultats obtenus sont par contre assez mitigés. On peut certes noter que sur le plan technique et de la gestion des exploitations, plusieurs initiatives ont vu le jour, avec des résultats inégaux, pour aider les paysans à résoudre certains problèmes. De même, si l'on aborde la question du financement des OP [5], on touche là également un thème « sensible » dont le résultat n'est guère satisfaisant.

Membres d'une interprofession ou actionnaires de la société cotonnière ?

Pendant des décennies, les paysans ont été considérés comme « bons à produire du coton », et certains le pensent encore aujourd'hui. En dépit de cela, l'évolution des filières coton en Afrique francophone a contraint ces dernières années, les sociétés cotonnières et autres acteurs dominants de la filière à composer avec les paysans. Aujourd'hui, on considère que les producteurs peuvent gérer la filière coton, au même titre que les représentants des égreneurs par exemple. Ainsi on les oblige, dans le cadre de restructurations des filières, à intégrer des interprofessions (Bénin) ou à prendre des parts de capital dans les sociétés cotonnières (Burkina Faso, Sénégal, Mali, etc.). Mais, lorsqu'ils tentent de racheter des usines, comme en Côte d'Ivoire, on pense que là n'est pas leur rôle.

Certes il est vrai que le fait que les cotonniers burkinabé soient membres du conseil d'administration de la SOFITEX leur donne la possibilité, par exemple, de peser sur l'amélioration de l'efficacité des services fournis aux paysans. Mais, il ne faut pas perdre de vue, que ce soit au niveau de l'interprofession ou d'un conseil d'administration, que les responsables paysans restent les « maillons faibles de la chaîne ». Il s'agit là d'un véritable paradoxe qui caractérise les pratiques des acteurs dominants de cette filière où il semble que le paysan ne peut être à la fois «bon à produire» et «bon partenaire» d'interprofession ou de conseil d'administration.

Ce paradoxe traduit assez bien le climat qui règne actuellement au sein du « monde du développement » en ce sens que, si certaines personnes pensent que les responsables paysans peuvent (ou doivent) contribuer avec efficacité à la bonne gestion de leur filière, d'autres, très attachées à une logique ancienne de répartition des rôles au sein de la filière, ne font pas l'effort d'accepter que les paysans soient capables de prendre en main leur destin. D'où cette attitude assez courante où les positions individuelles (d'une personne ayant un pouvoir de décision) peuvent guider la stratégie de toute une institution. Et pourtant, sans préjuger des résultats à moyen ou long terme, on voit bien dans le cas de la Côte d'Ivoire que les responsables paysans ont su s'entourer des compétences nécessaires pour prendre en charge la quasi totalité des fonctions qui étaient autrefois assurées par la Société cotonnière (CIDT [6]).

Trop de pesanteurs freinent l'efficacité des OP

Au niveau interne, les OP cotonnières connaissent également de nombreuses difficultés. Dans un certain nombre de pays, plusieurs dirigeants paysans cumulent diverses responsabilités au sein de leur organisation faîtière. Une situation qui contribue, dans certains cas, à ralentir les activités de l'organisation, voire à réduire leur efficacité. De plus, bien des organisations faîtières pèchent par une centralisation excessive de l'information et des relations avec l'extérieur, qui tend à réduire l'impact de leur action et à créer des frustrations pouvant conduire à d'importantes dissensions.

Le fonctionnement de ces OP est donc caractérisé par d'énormes pesanteurs : tendance à la confiscation du pouvoir par une accumulation des responsabilités, mauvaise circulation de l'information, tendance à privilégier l'intérêt personnel au détriment de la collectivité, absence de véritable projet d'avenir dans la mesure où les responsables misent davantage sur la recherche de financements extérieurs que sur une réflexion collective à propos du financement de leurs actions par des ressources propres..... La conséquence d'une telle stratégie est évidemment une forte dépendance vis à vis de l'extérieur avec le risque par exemple de voir s'arrêter des projets en cours, avec la fin de l'aide financière extérieure.

En conclusion, l'avenir de ces OP est fonction de plusieurs paramètres.

En premier lieu, l'évolution de leur environnement. Aujourd'hui encore, les partenaires au développement, détenteurs de moyens financiers, ont toujours tendance à vouloir façonner les OP. Une situation en grande partie due au fait que la plupart des OP restent encore largement dépendantes des acteurs dominants de la filière, sur les plans à la fois technique, organisationnel, institutionnel et surtout financier. Tant qu'elles n'avanceront pas de façon plus significative vers leur autonomie organisationnelle et financière, elles resteront toujours des « instruments au service d'acteurs dominants », incapables de définir leurs propres priorités et stratégies, de choisir leurs partenaires et de répondre aux attentes de la base.

D'autre part, dans les années 90, l'évolution des filières a obligé (et oblige encore) les sociétés cotonnières à rechercher des alliances pour préserver le modèle « filière intégrée », face à la « menace de la privatisation » ; pour cette raison les OP ont été convoitées. Il s'agissait donc d'une période favorable pour les cotonniers africains. Mais les responsables paysans ont-ils su tirer profit d'une telle opportunité ?

Enfin, il est certes difficile de prévoir ce qui se passera à terme, mais il semble bien que le vent soit en train de tourner. En effet, l'accent mis depuis peu par la Banque Mondiale sur la lutte contre la pauvreté et qui donne le ton aujourd'hui à l'ensemble de la coopération au développement, devrait logiquement conduire à dévaloriser les cultures de « rente » au « profit » d'un objectif de sécurité alimentaire au sens strict du terme ; c'est une évolution à redouter même si dans bien des régions, le coton génère encore l'essentiel des revenus monétaires et entraîne dans son sillage une augmentation sensible des productions céréalières et animales.

L'avenir des OP cotonnières sera donc, pour une grande part, fonction de la capacité des responsables paysans à hisser leurs organisations à la hauteur des enjeux et défis qui se présentent à eux, mais aussi à initier une véritable réflexion sur le devenir de leurs organisations. Leaders paysans et producteurs doivent comprendre que leur épanouissement ne viendra que de leur propre mobilisation et de leur motivation. La reconnaissance et l'autonomie de leurs organisations reposent donc avant tout sur eux et non pas sur d'autres acteurs de la filière. ■

[1] Conduites par l'URECOS-CI, les organisations cotonnières ont entrepris la construction d'une usine d'égrenage : l'Etat ivoirien devrait leur céder cette année 80% du capital de la « CIDT résiduelle » (c'est à dire ce qu'il en restait après la cession d'actifs de 1998), soit quatre usines d'égrenage, en plus de celle en construction et que devront gérer les paysans.
[2] Association interprofessionnelle du coton
[3] La Centrale de sécurisation des paiements et du recouvrement
[4] La CMDT ayant déjà entrepris la création des APC dans certaines régions (Bougouni, Sikasso,...), rejetant ainsi les doléances des responsables, exprimées lors des états généraux de la filière coton.
[5] Voir les différents numéros de « *l'écho des cotonniers* ».
[6] Compagnie Ivoirienne de Développement des Textiles.

Mali : une **crise réglée** en apparence

Alors qu'une production record est attendue, des incertitudes demeurent sur la filière.

Cette campagne 2001-2002 s'annonce très prometteuse pour les producteurs maliens : plus de 575.000 tonnes de coton-graine attendues, soit environ 145 % d'augmentation par rapport à la précédente (235.000 tonnes), où la filière avait frôlé l'implosion (voir *Grain de sel* n° 15). Si ces prévisions se confirment, le record de 1999 (525.000 tonnes) sera battu. Une aubaine pour l'État et la *Compagnie malienne de développement des fibres textiles* (CMDT), à huit mois d'importantes échéances électorales (législative et présidentielle).

Est-ce à dire pour autant que la filière coton est sortie de la crise ? La réponse varie selon les acteurs, mais plusieurs indices laissent à penser que ce n'est pas encore l'embellie. En premier lieu, cette spectaculaire remontée de la production semble surtout liée au signal fort adressé

CIRIC

aux producteurs par les autorités et la CMDT, qui ont accepté d'augmenter le prix d'achat du coton-graine de 1ère qualité à 200 FCFA/kg. Rien à voir avec les 170 FCFA/kg qui, l'an dernier, avaient suscité tant de remous, même si pour certains, cette hausse symbolique ne représente qu'un geste politique.

En effet, dans les périodes favorables (de 1993 à 1998) où la CMDT engrangeait des dizaines de milliards francs CFA de bénéfice, elle n'avait pu satisfaire la revendication d'une hausse de 20 à 30 FCFA/kg, alors que les paysans maliens étaient parmi les producteurs les moins bien lotis d'Afrique de l'Ouest, avec les prix d'achat les plus bas. Comment expliquer alors aujourd'hui ce revirement, à un moment où les cours mondiaux sont en chute libre (moins de 45 cents la livre de coton fibre) et que la situation financière de la société reste préoccupante[1] ?

Toujours est-il que les paysans, qui s'étaient massivement détournés du coton ces deux dernières campagnes[2], ont répondu favorablement à la revalorisation de leur prix d'achat, grâce à un potentiel de production resté quasi intact. Qu'ils replantent le coton ou qu'ils augmentent les superficies emblavées, ils savent que la totalité de leur production devrait alimenter les usines de la CMDT comme à l'accoutumé. Du côté de la société cotonnière comme des autorités politiques, on annonce que tout le coton produit sera « acheté et payé », tout en reconnaissant que « la CMDT sera en déficit comme les autres sociétés cotonnières de la région ».

Les engagements seront-ils tenus ?

On peut quand même s'interroger sur la capacité financière de cette dernière à honorer de tels engagements. Ses difficultés actuelles laissent en effet penser qu'il lui sera difficile de régler les 110 milliards de FCFA nécessaires pour payer la production, d'autant que certains paysans relevant de l'Opération Haute vallée du Niger n'ont toujours pas perçu leur solde pour la campagne 2000-2001. De plus, il semblerait que l'état des usines d'égrenage, compte tenu des difficultés financières de la CMDT, ne permette pas de décortiquer dans des délais raisonnables, la totalité du coton qui sera livré.

Par ailleurs, malgré l'optimisme ambiant, le niveau de la campagne suivante (2002-2003) reste très incertain car outre les aléas climatiques, elle dépendra de la commercialisation ou pas, de la totalité de la production actuelle et du prix d'achat qui sera annoncé entre avril et mai 2002, au moment des semis ; période coïncidant également avec la date des élections.

Enfin, bien qu'au cours des états généraux de la filière coton, en avril dernier, les paysans aient spécifié que la restructuration de leurs organisations leur incombait, la CMDT a entrepris, sans concertation avec les organisations en place, la création d'Associations de producteurs de coton (APC) dans les zones de Sikasso, Bougouni, etc. En procédant de la sorte, la société cotonnière et ses partenaires entendent intervenir dans la réorganisation de la filière en mettant en place de nouvelles organisations paysannes destinées à représenter les intérêts des paysans dans son capital. Une stratégie perçue par certains comme visant à fragiliser un mouvement paysan déjà mal en point. De son côté, la Banque Mondiale, convaincue de « la mauvaise santé » de la filière malienne, ne cesse de faire pression sur les autorités pour qu'aboutisse sa privatisation.

Donc, contrairement aux apparences, le record de production attendu cette année est loin de symboliser une embellie. Les manœuvres actuelles semblent plutôt viser à instaurer un climat de confiance dans la zone cotonnière afin de garantir le bon déroulement des élections. Une stratégie qui peut s'avérer porteuse à court terme en faisant remonter la production, mais qui pourrait aggraver la crise que traverse actuellement la filière. ■

JJ Dello

[1] Un plan social est même envisagé à la CMDT où de 500 à 800 emplois sont menacés sur un effectif de 2400 salariés.
[2] Situation ayant entraîné une dégringolade de la production et de graves conséquences sur l'économie, le coton représentant plus de 50 % des recettes d'exportation du pays.

L'OBSERVATOIRE COTON
Sensibiliser les OP sur les **enjeux du coton**

*Par **Gaoussou Sanogo** (SYCOV) et **Kélétigui Bamba** (URECOS-CI), président et vice-président de l'Observatoire coton**

En quête de soutiens pour préserver cet important outil d'échanges et de formation, les responsables de l'Observatoire, nous en présentent les principaux atouts.

L'Observatoire coton a été lancé à Bamako en 1997, à l'instigation du *Réseau Agriculture Paysanne et Modernisation* (APM Afrique). Son but : aider les leaders des organisations cotonnières à se connaître et à s'informer, alors que les filières coton subissaient de profondes restructurations (libéralisation, privatisation, etc.). Il dispose également d'un bulletin trimestriel, *l'Écho des cotonniers*, qui répercute les aspirations et les difficultés des producteurs. Après une phase expérimentale gérée par le CIEPAC[1], une ONG française qui animait depuis Montpellier son réseau de correspondants basés dans des pays producteurs de coton, à la demande des leaders paysans, l'Observatoire a été transféré en Afrique en mars 2000.

Installé au siège de la *Fédération des unions de producteurs du Bénin (FUPRO)*, l'Observatoire est animé, le GERAM, une ONG nationale, et est dirigé par un Conseil

d'orientation composé de délégués d'organisations cotonnières du Mali, du Burkina Faso, de Côte d'Ivoire, du Bénin, du Sénégal, de Guinée, du Cameroun, du Tchad, du Zimbabwe et de Madagascar.

Au-delà de la production et de la circulation d'informations, sa principale ambition est d'assurer des activités de formation, de conseil et d'échanges. Confrontées aux effets de la libéralisation et de la mondialisation, objets d'âpres batailles autour du prix du coton ou de la privatisation des sociétés cotonnières, les organisations paysannes cherchent en effet à renforcer leur autonomie en se dotant d'une expertise indépendante. Leurs efforts pour s'imposer comme partenaires de filières autonomes, au niveau organisationnel, décisionnel et financier, sont de plus en plus rudes, alors que la conjoncture internationale demeure incertaine. Etre suffisamment armé pour participer aux négociations et comprendre les enjeux s'impose donc pour eux comme une priorité.

APM Afrique

Le réseau *Agriculture paysanne et modernisation* a été constitué en 1995 par des responsables d'organisations paysannes et des personnes-ressources pour constituer un espace indépendant de concertation sur l'Afrique et renforcer les capacités de ses membres par l'information, la formation et les échanges. Représenté dans les pays suivants : Sénégal, Mali, Guinée, Bénin, Cameroun, Tchad, Zimbabwe, Tanzanie, il est en cours de constitution en Gambie, Guinée-Bissau, Côte d'Ivoire, Ouganda, Afrique du Sud et Burkina Faso.

BP 10008 Yaoundé (Cameroun) -Tél : (237) 21 53 89 - Fax : 20 55 20

Ses activités :

- **Observatoires des marchés et des politiques agricoles sur le coton, le riz, le café, cacao.**
- **Université paysanne africaine.**
- **Recherche-action sur les stratégies des OP face à la mondialisation.**

Aussi, la consolidation de l'Observatoire coton reste t-il un objectif primordial. Cependant, les contacts noués avec des partenaires potentiels (ministère français des Affaires étrangères, Union européenne, Banque mondiale, Fondations diverses), n'ont pas encore porté leurs fruits. Cette attitude de réserve face à une initiative originale portée par des organisations paysannes, se fonde sur plusieurs raisons. Tout d'abord, le mot d'ordre sur la lutte contre la pauvreté, relayé par les bailleurs internationaux, qui pourrait conduire à dévaloriser les cultures de «rente» au profit d'un objectif de sécurité alimentaire. Ensuite, les observatoires sont un concept à la mode, d'autant mieux appréciés qu'ils associent différents acteurs d'une filière (notamment les sociétés cotonnières, la recherche et les opérateurs économiques). Or, les membres de l'Observatoire coton persistent à croire qu'ils ne peuvent tirer profit de telles instances qu'en étant suffisamment outillés pour y participer, c'est à dire bénéficier d'informations sur ce qui se passe dans les autres pays et sur le marché mondial, et de conseils d'experts sollicités par eux.

Il serait donc hâtif de dire qu'en raison des aléas de la conjoncture ou de la réorientation de l'aide au développement, le coton ne constitue plus un atout pour l'Afrique. Les paysans n'ont pas demandé à produire du coton, mais tant qu'il occupe une place centrale dans leur économie, il faut faire en sorte que cette production se développe dans les meilleures conditions et que les producteurs puissent en tirer parti pour s'adapter plus aisément aux évolutions en cours. ■

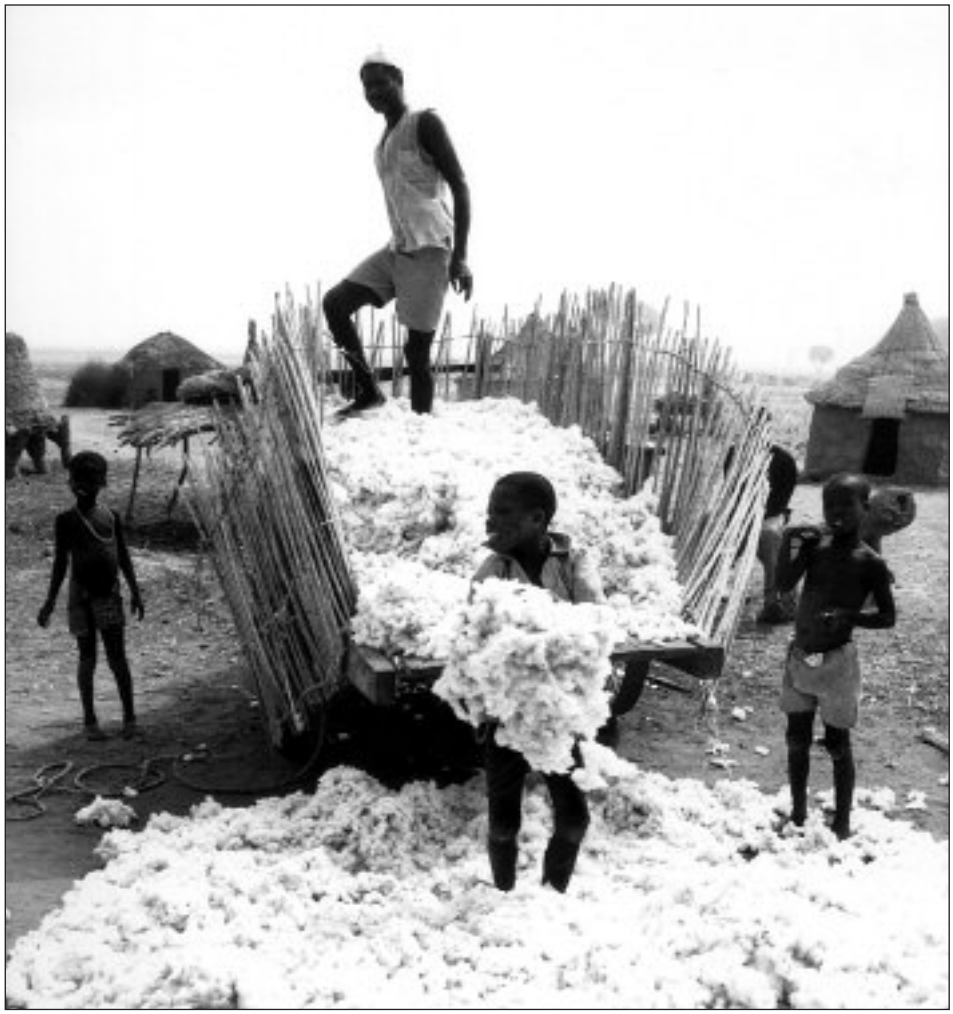

Alain Pinoges - CIRIC

* S/c FUPRO.Bénin PB 372 Bohicon (Bénin)
Tél : (229) 51 07 00 - Fax : 51 09 46
Email : fuproben@leland.bj

[1] Ciepac : centre international pour l'éducation permanente et l'aménagement concerté

Un point de vue de **syndicalistes maliens**

La question de* Grain de sel *intitulée « Quels défis pour les* OP *des filières agricoles ? », a donné lieu à Bamako, à une discussion entre responsables*[1] *du* Syndicat des producteurs de coton et de vivriers *(*SYCOV*) et du* SYPAMO*. Organisée par l'*Assemblée permanente des chambres d'agriculture*, cette rencontre s'est tenue en mai dernier peu après les « États généraux du coton » et avant les accords (intervenus depuis) sur la restructuration de la* CMDT*.

Un compte-rendu de ***Dominique de la Croix***

Des réserves ont été émises par certains participants sur la relation qu'à faite *Grain de sel à propos* de la création des Associations villageoises (AV) en zone Mali-Sud. De leur point de vue, s'il est bien vrai que la ***« quête d'autonomie »*** des OP représente aujourd'hui un objectif clair, la création des premières AV en 1974/1975 a été le fait de la CMDT qui cherchait à faciliter par ce biais, la distribution des intrants et du crédit. Ainsi, la constitution des AV aurait eu davantage pour mobile l'amélioration du fonctionnement de la CMDT que la défense des intérêts des producteurs.

● Sur la ***question de l'endettement*** qui met aujourd'hui les AV en péril, les réactions sont particulièrement vives. Pour les représentants du SYCOV, le problème du crédit n'incombe pas seulement aux AV, mais à l'ensemble des partenaires : producteurs, CMDT, BNDA (Banque nationale de développement agricole). En réalité, ce phénomène de surendettement n'est pas très ancien puisqu'il s'est produit entre 1996 et 1998, à un moment où les critères d'octroi n'étaient plus respectés. Mais on peut en trouver la cause principale dans le changement du système d'octroi et de récupération du crédit.

J.C. Gadmer - CIRIC

Autrefois, la charge de récupération du crédit (octroyé sur la base d'un montant ne dépassant pas le tiers des revenus du coton) incombait aux secrétaires d'AV, ceux-ci reversant les sommes collectées à la CMDT ou à la BNDA. Avec la mise en place du principe de « retenue à la source », le système s'est détérioré. Du fait que les créances intrants sont automatiquement déduites de la paie du coton, il n'y a plus de réelle incitation à respecter les critères d'octroi. Placé dorénavant sous la responsabilité de la BNDA et de la CMDT, le contrôle, autrefois pratiqué par les responsables AV ou ZAER, ne s'exerce plus et conduit à la suppression des garde-fous qui assuraient la sécurisation du crédit.

Cependant, il ne s'agit pas de sous-estimer la responsabilité des équipes AV. La preuve en est qu'il existe toujours des AV « sans problèmes », où les responsables appliquent rigoureusement les critères d'octroi de crédit. Pour assainir la situation des « mauvaises AV », les représentants du SYCOV proposent que les demandes de crédit fassent dorénavant l'objet d'un avis préalable de la part des *centres de gestion*, afin de déterminer les limites d'endettement possible (ce qui suppose que les AV soient adhérentes à des centres de gestion, or un tiers seulement le sont.)

La suite du débat...

Quoi qu'il en soit, la crise que traversent actuellement ces organisations de base ne devrait pas conduire à remettre en cause, comme certains le préconisent actuellement, le principe même des AV. D'ailleurs, lors de la réunion organisée par la CMDT en vue de la création d'associations de producteurs de coton, le SYCOV avait tenu à affirmer que tous les systèmes (AV, APC ...) étaient bons à partir du moment où le respect des règles était préservé et où chacun des partenaires (OP, société cotonnière, banque, fournisseurs) exerçait son rôle de manière indépendante.

● A propos de la ***création de structures faîtières***, le rôle de l'Etat a été mis en avant. En Côte d'Ivoire, l'Etat a favorisé la création de l'URECOCI et l'a fait reconnaître alors que tel n'a pas été le cas au Mali pour le SYCOV. Les participants ont par ailleurs estimé que le Mali s'est engagé dans un faux débat avec la question de savoir si un syndicat (comme le SYCOV) peut être aussi une organisation de producteurs. En Côte d'Ivoire, l'URECOCI est à la fois l'un et l'autre. Selon eux, le SYCOV exerce aussi un rôle d'organisation de producteurs (information des membres, contrôles aux ponts-bascules, participation au dépouillement des appels d'offres intrants, etc.). Malgré ses divisions actuelles et l'absence d'appui de l'Etat, le SYCOV a, en 10 ans, largement fait ses preuves et l'existence de dissensions internes ne doit pas conduire à le remettre en cause. Pour la construction de faîtières, la création d'une organisation regroupant le SYCOV n'est cependant pas exclue, avec, par exemple, les unions régionales des caisses de crédit (KAFO JIGINEW) ainsi que celles des centres de gestion et des exploitants motorisés.

● ***Le rôle des responsables d'OP dans l'organisation et la gestion de la filière coton*** est plus que jamais revendiqué ; en particulier s'agissant du principe d'une prise de participation des OP au capital de la CMDT et à condition que le fait d'être actionnaire garantisse la possibilité d'influer réellement sur la gestion de la filière. Les participants à la discussion estiment par ailleurs indispensable que les services rendus par leurs organisations soient rémunérés. Tel est déjà le cas en Côte d'Ivoire où l'URECOCI touche 5F/kg de coton graine commercialisé alors qu'au Mali, la demande de rémunération de 2F/kg présentée par le SYCOV n'a pas été acceptée par la CMDT.

CIEPAC

En conclusion de ce petit débat, les ***responsables*** syndicaux cotonniers ***ne sont pas pessimistes***. Tout en reconnaissant la gravité des problèmes actuels et la part de responsabilité des OP, ils refusent la remise en cause des AV et continuent de croire en leurs syndicats qu'il s'agit de conforter et non de fragiliser ou de condamner, sous prétexte de leurs dissensions internes. Selon eux, les diverses tendances SYCOV- SYPAMO sont unanimes à reconnaître l'importance de la participation des OP à la gestion de la société cotonnière et à se positionner en faveur d'une société unique (non démantelée), mais assainie et réorganisée pour éliminer tout risque de détournement et de malversation. Ils assurent que le SYCOV et les OP du Mali sont prêts à relever le défi de la pérennité de la filière cotonnière, dès lors qu'ils seront réellement en position d'agir en partenaires aptes à mesurer les enjeux et à exercer leur part de responsabilité, en disposant des ressources nécessaires pour couvrir leurs charges et financer les appuis techniques dont ils ont besoin. ■

(1) Mamadou Dabo (SYPAMO-KITA), Gaoussou Sanogo, Yacouba Doumbia et Anfa Coulibaly (SYCOV), Abdramane Bouare et Abdoulaye Keita (APCAM- Chambre d'agriculture)

[1] CMDT : Compagnie malienne pour le développement des fibres textiles

L'avis du rédacteur

Ayant été présent au Mali au moment de la création des premières AV, Dominique de la Croix, rédacteur de ce compte-rendu, estime que si la CMDT a bien été le véritable concepteur de cette institution pour faciliter les opérations de commercialisation du coton-graine et de mise en place des intrants, il y avait aussi de la part de certains agents de vulgarisation de la société, un réel souci de promouvoir l'organisation des agriculteurs. En ce qui concerne la crise du crédit, le système de « retenue à la source » peut effectivement apparaître comme déresponsabilisant pour les AV, mais il est difficile de le tenir pour seul responsable des dérives constatées. En effet, comme l'indiquent les représentants syndicaux eux-mêmes, le phénomène de surendettement des AV n'est apparu que dans les années 1996/1998, alors que la retenue à la source est en vigueur depuis 1981, date de création de la BNDA...Par ailleurs, à côté des AV surrendettées, il y a des AV « sans problèmes ».

À propos des **filières agricoles**

Pour ce qui concerne en particulier mon pays le Bénin, le premier défis à relever c'est de procéder à une évaluation de tous les systèmes : Organisation, gestion, activités à transférer aux OP et privatisation sauvage des sociétés et services intervenant dans ce domaine. Tout ceci doit se réaliser en faisant d'abord l'historique des OP depuis leur création jusqu'à ce jour, en diagnostiquant, pour chaque période, les maux et mécanismes qui ont bloqué le bon développement et le bon fonctionnement de la filière cotonnière.

Ceci est valable pour tous les pays africains. Il y a un adage qui dit : « Si on ne connaît pas là où on va, on sait d'où on vient. » Voilà pourquoi je souhaiterais que tous les acteurs et bailleurs de fonds qui interviennent dans ce domaine, organisent des forums pour diagnostiquer tout ce qui mine cette filière et son organisation.

Avec l'expérience que j'ai en tant que conseiller en gestion et consultant auprès de ces OP, je peux vous citer quelques méthodes ou manières de gérer la filière cotonnière qui est bloquée dans son développement : le contenu du programme de leur mission a évolué et est dépassé. Dans ce cas précis je cite deux exemples

1. Le cas de la caution solidaire.
2. Le problème du bénévolat des responsables d'OP

Le premier cas entraîne des mécontentements parmi les membres puisque ce sont les meilleurs et les plus conscients des producteurs qui remboursent les dettes des inconscients. Quant au deuxième cas, il favorise des détournements de la part de certains responsables d'OP.

Il y a également le fait que les autres crédits d'intrant sont exprimés sur la filière cotonnière. Une clarification est donc nécessaire pour une spécialisation bien précise des filières, afin éviter l'endettement de ces OP. En outre, il faut amener les paysans à choisir une seule filière de manière à éviter la concurrence au niveau des superficies à emblaver et les aider à organiser d'autres filières comme le maïs, le manioc, etc.

Par ailleurs, on devrait :

- interdire aux producteurs la vente illicite des intrants ;
- accorder des crédits agricoles aux producteurs qui ne font pas le coton ;
- aider les producteurs à dresser les comptes d'exploitation de leur filière à la fin de chaque campagne, pour leur permettre de savoir quelle filière choisir en terme de rentabilité.

En conclusion, avant qu'une activité ne soit transférée ou libéralisée, il faut d'abord s'assurer de la compétence de ceux qui doivent la prendre en compte, sachant qu'il ne sert à rien de privatiser si toutes les conditions ne sont pas réunies. ■

Issifou TCHAN
BP 185 - Parakou, Bénin

Médard Lebot

Vie ou mort des **organisations** de base

J'ai reçu le *Grain de sel* 17 et j'en suis fier. Je vous apporte mes opinions sur quelques questions posées. Au niveau des OP, je pense que le refus des intrants aux groupements de producteurs est dû sûrement à la faute de ces bénéficiaires. Leurs organisations sont mal administrées surtout en matière de gestion. Si les producteurs n'arrivent pas à payer le crédit qui leur est octroyé, il est fort possible qu'il y aura refus de leur en octroyer un autre. Donc à ce niveau, on peut dire qu'il y a non-respect des engagements, même si c'est un cas de retard de paiement. Par conséquent, il est même possible de prévoir la mort des organisations de base.

Ce qui est suggérable, c'est une étude

approfondie du fonctionnement de ces structures avant de s'engager dans toute opération de crédit. De plus, il faut prévoir un renouvellement de bureau avec un nombre de mandats limité pour pallier toute influence des membres du bureau incapables de bien conduire leurs tâches. Prévoir aussi une suspension directe par une instance supérieure (assemblée générale par exemple) en cas d'incapacité du bureau.

Quelle articulation entre organisation de base et faîtière ?

Au niveau des organisations villageoises, la création de sections spéciales pour exercer une tâche peut entraver leurs activités à un certain niveau. Si l'on s'en tient aux organisations traditionnelles des villages, on constate qu'il y a une certaine synergie dans leurs activités. Ils s'organisent de façon à ce qu'il y ait toujours une personne influente (chef de village, notable ou religieux) qui exerce un pouvoir de décision. Les autres exécutants prennent la place des syndicats.

Pour une meilleure organisation de ces communautés, il faut une grande responsabilisation des exploitants par rapport à leurs activités. Les chambres d'agriculture et les professionnels des organisations rurales doivent jouer un rôle prépondérant dans leur encadrement. Ils doivent éviter l'implication directe des personnes influentes et multiplier l'alphabétisation fonctionnelle.

En somme, pour ces deux questions, je peux dire que les multiples articulations des structures paysannes sont fonction d'une organisation de base solide. L'information et la formation de la population s'avèrent indispensables afin d'amener les villageois à gérer leurs activités de manière démocratique. Le système d'organisation traditionnelle des paysans doit être aussi revalorisé et être pris en compte dans la mise en place des organisations. Par exemple les personnes influentes peuvent avoir un titre honorifique au niveau des organisations (président d'honneur, conseiller), sans qu'il y ait une mainmise directe dans les activités.

Enfin, pour ce qui est des activités de l'Inter-Réseaux, je pense que la création d'une unité de l'Inter-Réseaux en Afrique serait souhaitable pour accélérer les échanges entre les membres. Il serait aussi bon de songer au renforcement de leurs capacités d'intervention en leur donnant des possibilités de formation. ■

Mamane Ali,
Service d'arrondissement
du développement social
Loga, Niger

L'augmentation du **prix d'achat** au producteur n'est pas de nature à sécuriser la filière

Comme vous le savez, le Mali était deuxième producteur de coton en Afrique après l'Egypte. Mais l'année dernière, les paysans ont refusé de cultiver le coton dont le prix était trop bas pour eux. Néanmoins le gouvernement, à la suite d'une sensibilisation très poussée, est parvenu à convaincre les couches paysannes. Ce qui fait que cette année, suite à une hausse du prix par le gouvernement, les cultures ont repris dans tout le pays.

Mais je pense que cette montée du prix du coton n'est pas de nature à sécuriser la filière. Par conséquent, il faudrait que :

- Le coton, une fois récolté et stocké par le paysan, soit enlevé à temps par les services qui s'occupent de la filière (CMDT – OHVN) et que son dû soit réglé dans les meilleurs délais. Car le paiement tardif est de nature à décourager beaucoup d'embrasser la filière ;

- Une réduction générale du prix des intrants qui baissent considérablement les avoirs des paysans à l'heure du bilan des campagnes agricoles. Ces intrants, trop chers, ne sont pas à la portée de tous ;

- Mettre suffisamment l'accent sur la création de groupements paysans bien structurés en vue de défendre les intérêts matériels et moraux des couches paysannes ;

- Une sensibilisation poussée et une formation continue du monde paysan en vue d'attirer leur attention sur l'intérêt de la filière. En effet, l'organisation et la formation constituent les éléments clés pour une plus grande promotion de la filière coton, car nous vivons dans un pays où la quasi totalité des pays sont analphabètes.

- Un suivi constant des paysans par les services compétents ;

- Une gestion saine et efficiente des produits cotonniers et des avoirs paysans par les structures techniques (CMDT-OHVN) dans la mesure où il est gravé dans la mémoire du paysan malien que ces structures mènent une vie luxueuse sur leur dos. D'où les paysans estiment qu'ils sont exploités parce que ne jouissant pas pleinement des fruits de leurs efforts.

Je suis persuadé qu'en respectant ces quelques mesures, l'avenir de la filière cotonnière, qui constitue un pan essentiel de notre économie, est prometteur. Car, ce n'est un secret pour personne, la crise cotonnière de l'année dernière a coûté des milliards de francs CFA à l'Etat. Ainsi il est du devoir de l'Etat et de ses structures déconcentrées et décentralisées d'inciter les couches paysannes à adhérer à la filière cotonnière. ■

Mamadou S. Coulibaly,
Secrétaire général
de la commune rurale de N'Tjiba
Cercle de Kati
BP 561, Bamako, Mali

Destruction du paysannat

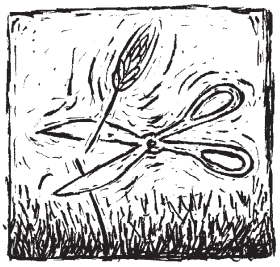

■ Conseillère agricole depuis 1970, je suis depuis plusieurs années l'Inter-Réseaux. En 1969, la formation que j'ai reçue n'émettait qu'un seul postulat : toujours plus de technique et l'agriculture sera sauvée. En résumé : engrais + eau + machine = bonheur assuré par plus de revenus. C'était la grande époque d'hybrides maïs de plus en plus performants, de tonnages en hausse, d'installation d'élevages intensifs hors sols, d'augmentation des surfaces, en somme du dévelopement type « grand bon en avant ». 30 ans après, toujours en activité dans ma région du Sud-Ouest de la France je constate que :

- les principes simples d'agronomie (maintien de l'humus, rotations) ont été sacrifiés à l'appât de gains immédiats et que cela a entraîné une baisse importante de la fertilité des sols ;
- l'augmentation des rendements n'a pas entraîné d'augmentation du revenu disponible ;
- la modernisation a demandé de faire de plus en plus appel au crédit ;
- le « fonds de roulement » des années 70 n'existe plus que rarement ;
- presque tous les agriculteurs de ma région en sont réduits à demander des avances fournisseurs (avec agios) ;
- les charges mentales sont de plus en plus insoutenables par les personnels.

Au bout du compte :

- des exploitations avec capital et chiffre d'affaires très importants et revenu disponible très faible ;
- une « formatisation » des esprits et des projets de vie calqués sur des « modèles » de bureau d'étude ;
- un « mal-être » chez les non conforme à cette norme ;
- une précarisation grandissante des familles ;
- de nombreuses dépressions nerveuses, « pétages de plomb », suicides ;
- de moins en moins de paysans avec des « personnalités bien affirmées » comme dans les générations précédentes.

Est-ce cela le progrès ? Le bonheur est-il soluble dans le PIB per capita ? Je souhaite sincèrement autre chose pour l'Afrique. Pour y bourlinguer régulièrement, j'ai pu voir avec plaisir que les agriculteurs africains sont nombreux à ne pas se laisser berner par nos « sornettes » occidentales et c'est tant mieux. Non le bonheur n'est pas synonyme de marchandises, de possession, de stress, d'agitation, de toujours plus.

B. Castaing, *conseillère agricole,*
12 rue Bory St Vincent, 47000 Agen (France)
Tel : 0553662494

Vous en faites trop pours les OP

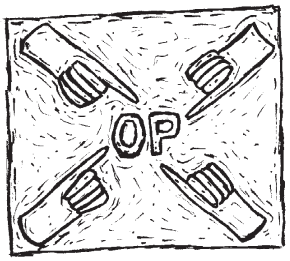

■ En feuilletant différents numéros de *Grain de sel*, je dois reconnaître que vous en faites vraiment trop pour les OP dont l'origine est artificielle et dont l'objectif c'est des produits de rente pour le bénéfice non pas des producteurs, mais de toute une faune qui va de l'encadrement à l'acheteur final du produit.

En outre, vos OP sont polarisées sur les intrants (engrais, pesticides) et vente du coton. Vous oubliez le principal, la production dans une terre vieille, la fertilité du sol, le transport du coton du champ au village. Vous voulez façonner, concevoir, fabriquer, projeter, planifier le développement, alors que la mission de l'homme est d'accompagner le développement. Accompagner le développement ce n'est pas une sélection des problèmes, mais trouver des solutions au fur et à mesure que l'on progresse.

Il y a des solutions à trouver à tous les niveaux, depuis la fertilité, le travail, les semences qui ne sont pas adaptées, la suppression du labour, les pesticides locaux, la couverture du sol, le traitement des résidus, l'utilisation des engrais qui débouchent sur la désertification. Et les autres cultures ? Les vivrières ? Comment allez-vous accompagner la liberté qui a émergé en 90 et qui rend caduques toutes les stratégies anciennes ?

Dans un numéro, vous vous opposez à l'exode rural… Vous ne voulez pas asphyxier les villes alors que cet exode rural est un phénomène structurel du développement à la civilisation. Je n'ai jamais vu traiter ce sujet sinon pour le combattre inutilement.

André Mathis *- SBAM - Lomé Togo*

Orientations de l'Inter-Réseaux

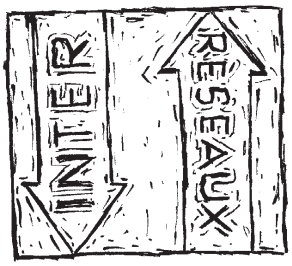

■ Dans le numéro 18 de *Grain de Sel*, un membre ouest-africain exprime sa « déception » sur le fait que le trimestriel parle un peu trop de la filière coton en Afrique de l'Ouest, privant ainsi l'ensemble de ses lecteurs d'autres expériences (comme celles d'Europe). Je suis tout à fait de son avis. En effet, je n'osais pas soulever ce genre de discussions craignant d'être traité de «tribaliste ou régionaliste» comme c'est facilement le cas au Cameroun. Alors est-ce un choix complice de l'Inter-Réseaux de tout faire pour relever la filière coton en Afrique de l'Ouest et ainsi éviter de priver l'industrie française des textiles tirés de ce produit ? Ce n'est pas une mauvaise chose en soi si tel était le cas. Mais pour une revue qui apporte l'information à tous, ce serait vraiment dommage d'avoir une telle intention mal avouée. Alors pourriez-vous nous parler d'expériences diverses?

Au sujet des nouvelles orientations, ne pourrait-on pas :

- maintenir *Grain de sel* dans son volume actuel, mais avec une périodicité mensuelle ? Ou bien,
- produire un *Grain de sel* de 40 pages et passer en bimestriel ? Ou encore,
- produire un *Grain de sel* trimestriel mais passer à 50 pages ?

En outre, bien que ce n'est pas son objectif, l'Inter-Réseaux pourrait, compte tenu de la demande en outils d'animation rurale (comme indiqué dans le n°17 à propos du VADEMECUM), créer une nouvelle rubrique en plus de «Publications» où seraient présentés les outils suivants:

- Outils et méthodes d'animation rurale
- Outils et méthodes de suivi-évaluation-prévision
- Outils et méthodes de communication
- Outils et méthodes de financement
- Outils et méthodes d'accompagnement.

Olivier OLINGA AYISSI
Email : ikekolo_bepia@yahoo.fr

Banque mondiale : critiques de l'intérieur par un haut cadre de la Banque au grand dam de sa hierarchie

William Easterly,

1000 milliards de dollars d'aide publique au développement ont été dépensés depuis les années 60 sur les conseils de spécialistes de pays du Nord, du FMI et de la Banque mondiale. Les résultats n'ont pas été à la hauteur des moyens engagés. L'Afrique subsaharienne n'est pas sortie de plusieurs décennies de crise économique, l'Asie concentre un grand nombre de pauvres, l'Amérique latine n'a connu qu'une croissance faible et irrégulière et le Moyen-Orient n'a pas transformé sa richesse pétrolière en développement à long terme.

Tous les acteurs de l'aide au développement portent une part de responsabilité dans cette débâcle. Les premiers coupables sont les économistes. Nous avons pensé que certaines réalisations, reflets de la prospérité des pays industrialisés – des barrages, des routes, des écoles- suffiraient au succès des pays en développement. Puis les modes ont changé. Nous avons alors demandé aux pays du Sud de devenir plus démocratiques, d'adopter des constitutions, de se doter d'un pouvoir judiciaire indépendant, de favoriser la décentralisation et autres méthodes miracles. Rien n'a marché. Les seconds coupables sont les pays receveurs d'aides, qui se sont opposés au développement. De nombreux gouvernements de pays pauvres sont au cœur de conflits de redistribution de richesses, entre régions, factions politiques et groupes ethniques. Quand ce ne sont pas les élites industrielles et autres propriétaires terriens qui cherchent à freiner l'amélioration du sort du plus grand nombre car chacun pourrait demander sa part.

Les institutions multilatérales ont alors pensé qu'il suffirait de présenter des recommandations à des gouvernements supposés malléables. Le mot d'ordre à la mode était « la croissance dans l'ajustement ». Au cours des années 80 et 90, le FMI et la Banque mondiale ont fait 958 prêts conditionnels et dans la dernière décennie, ont distribué à au mois 36 pays pauvres, dix prêts chacun. Résultat : à quelques exceptions près, les gouvernements ont maintenu leur mauvaise gestion. Sur les vingt dernières années, le taux de croissance du revenu par habitant de ce type de pays a été de zéro ! Alors qu'ils ont créé le mythe d'une conditionnalité sévère, devenue la tête de Turc des habitants du Sud, les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux trouvaient toujours des raisons de continuer à prêter de l'argent à des gouvernements dont les actions détruisaient tout espoir de croissance….Et pour l'annulation de la dette du Tiers monde, comment croire que des gouvernements qui ont mal géré les premiers prêts redeviendront vertueux avec l'argent de la réduction de la dette ?

L'échec est tellement général qu'il est futile de pointer du doigt telle ou telle institution. Economistes, pays du Nord, organisations internationales, tous ont intérêt à dire qu'il existe des solutions simples pour promouvoir le développement économique. En fait, le développement demande que tellement de choses aillent dans le bons sens que les succès sont rares. Et chaque aspect est complémentaire de l'autre : égalité des droits devant la loi, respect des contrats, stabilité politique, faible niveau de corruption, confiance entre intervenants du marché, etc. Les progrès dans un domaine ne mènent à rien si le reste ne suit pas…

The « Elusive quest for growth »,
édition MIT Press cité par
Alternatives économiques N°196 octobre 2001

Des millions de tonnes de semences transgéniques transitent par les programmes d'aide alimentaire des États-Unis

Certains pays en développement reçoivent des semences transgéniques à leur insu. L'institut *Food First pour l'alimentation et le développement*, estime en effet que plus de deux millions de tonnes d'OGM transitent par les programmes d'aide alimentaire américains et qu'un million et demi de tonnes de semences transgéniques sont livrées au *Programme alimentaire mondial*. Ces pratiques sont relayées par des opérateurs privés comme l'association CARE, qui organise depuis 1999 la vente d'organismes génétiquement modifiés dans les pays en développement par le biais de micro-crédits.

340 millions de dollars d'aide sont ainsi distribués chaque année dans 51 pays du monde. Des accords sont en cours d'élaboration entre CARE et la firme Monsanto pour que les systèmes de micro-crédits facilitent la distribution aux petits paysans de l'herbicide Round Up couplé aux semences génétiquement modifiés. En 2000, des envois destinés à l'alimentation des enfants contenaient de 55% à 90% de produits transgéniques. Or des doutes persistent sur le caractère inoffensif de certains OGM sur la consommation humaine. Ces produits destinés aux enfants et aux femmes enceintes peuvent provoquer des allergies et des douleurs d'estomac.

Protestations de pays du Sud

Face à ces menaces de dissémination massive d'OGM, certains Etats commencent à réagir. Ainsi, le gouvernement colombien a dénoncé l'envoi sur son sol, et sans son consentement, de produits transgéniques. Quant à l'Équateur, s'appuyant sur une loi constitutionnelle qui établit que toute importation de produits transgéniques est soumise à des règles de biosécurité et de vérification préalable, il a porté plainte aux États-Unis contre la distribution de soja transgénique dans un programme alimentaire américain dont il a bénéficié. Ce recours constitue un précédent juridique salué par les partisans du Protocole Biosécurité, qui permet aux pays en développement ne possédant pas de législation nationale sur la biosécurité, de demander un recours exceptionnel sans avoir à apporter la charge d'une preuve de dangerosité.

Envirodev-infos N° 14,
édité par Solagral - www.envirodev.org

Les révolutions de l'information

Paul Mundy et Jacques Sultan, CTA - 2001

Cette brochure nous présente des expériences d'acquisition et de mise en œuvre d'outils de communication en milieu rural dans des pays du Sud. Modestes ou plus élaborés, ces initiatives locales, souvent favorisées par les révolutions démocratiques des années 90, visent à fournir une information de proximité à des publics-cibles. Evitant les projets de grande envergure conduits par des experts 'expatriés', les auteurs analysent une quarantaine de cas relevés dans des pays africains, mais aussi des Caraïbes et du Pacifique, pour montrer les efforts d'appropriation de moyens de communication par des acteurs de base, des associations, des groupes de citoyens et des ONG.
Bibliothèques, réseaux de recherche, programmes de vulgarisation et d'alphabétisation, groupements paysans cherchant à faire connaître leurs produits sur le marché, bulletins divers et radios rurales : autant d'illustrations qui montrent que malgré les contraintes d'un environnement difficile, la communication est intégrée comme un réel progrès par nombre de communautés en voie de développement.
Document disponible sur le site du CTA : www.cta.nl
***ou* www.agricta.org/pubs/inforev/indexfr.htm**

Recherche et maintien de la paix

1. Stratégie pour une gestion alternative des conflits
2. Techniques de médiation

A vocation pédagogique, ce manuel en deux tomes vient en appui d'un module de formation élaboré par l'Association de recherche et éducation pour le développement (ARED), basé au Sénégal, sur la gestion des conflits en zone agro-sylvo-pastorale. L'objectif est d'aider à maintenir et entretenir des relations pacifiques et consensuelles entre les différentes composantes de la communauté rurale et en particulier des acteurs dont les activités peuvent être sources de conflits. Conçu en étroite collaboration avec des communautés rurales concernées par ce genre de tensions, le document vise à apporter un certain nombre d'outils et de conseils en matière de prévention des conflits, tout en restant très proche du terrain.
Le premier tome insiste sur la connaissance des droits et obligations de chacun concernant l'accès aux ressources naturelles communes. Le second, *Techniques de médiation*, vise à former des personnes-ressources issues de la communauté rurale pour un règlement durable des conflits liés à l'exploitation des ressources. Ces animateurs y trouveront de nombreuses définitions et éclairages sur la notion de calendrier saisonnier ou de carte du terroir ; l'analyse des codes de relations et des intérêts en conflit, la collecte des informations sur le conflit, la sensibilisation à la négociation, la recherche de solutions et d'instauration d'un dialogue, etc. De nombreux exemples viennent illustrer le propos, portant sur des conflits ethniques ou inter-Etats, entre producteurs ou éleveurs - agriculteurs ; conflits familiaux ou inter-générations.
ARED : BP 10 737 Dakar-Liberté – Tél : (221) 825 71 19
Email : ared@enda.sn

La microfinance en questions

Marc Labie

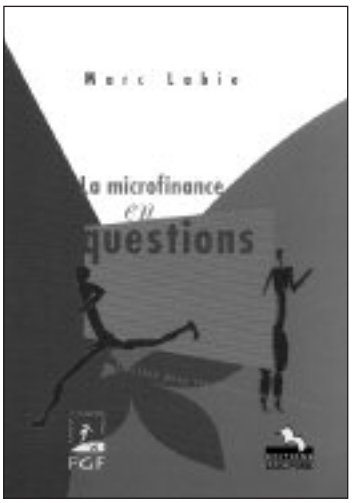

Lancé au Bengladesh dans les années 70, dans un contexte de crise, le microcrédit est à la mode, suscitant un enthousiasme à la mesure des milliers d'organismes de ce type qui se sont multiplié à travers le monde. Reprenant les grandes lignes de sa thèse de doctorat sur ce thème, l'auteur se livre à une analyse en profondeur de l'impact du microcrédit, notamment au niveau de sa compatibilité avec les politiques d'ajustement structurel pratiquées depuis plus de quinze ans dans les pays en développement. En effet, si ces politiques imposées par les bailleurs de fonds et les banques du Nord ont poussé les pays du Sud sur la voie du surendettement, le microcrédit, pratiqué avec intérêt, n'exerce t-il pas une pression comparable sur des populations en situation de détresse, au point qu'on en arrivera également à une « micro-dette » ?
D'autres questions sont posées dans ce livre, comme le poids de l'institutionnalisation des mécanismes d'épargne-crédit ou encore le fossé culturel existant entre le monde de la banque commerciale et le profil des micro-entrepreneurs qui constituent deux univers perpétuellement en train de se rejeter. Les banques ne veulent pas travailler avec des gens dont les habitudes tranchent avec leurs clients habituels et les organismes de microfinance sont réticents à solliciter des institutions qui leur impose des procédures ne correspondant pas à leurs pratiques. Quelles sont les limites de l'impact de la microfinance sur le développement global des populations soutenues ? A découvrir en vous procurant au plus vite ce petit ouvrage (une centaine de page) dont la qualité a valu à son auteur (pour sa thèse), le prix de la *Fondation pour les générations futures*.
Edition Luc Pire : www.lucpire.be